

Il vous faut

AVIVA

Aviva plc

Rapport sur les critères
de déclaration 2022



Tout commence par notre clientèle.

**Profitez pleinement de la vie.
Planifiez l'avenir. Si les choses
tournent mal, vous savez que vous
pourrez compter sur nous.**

Il vous faut Aviva.

Notre approche en matière de déclaration

Le contenu du présent rapport se fonde sur les exigences des parties prenantes, les réglementations pertinentes, ainsi que les fournisseurs d'évaluations et de références en matière de durabilité. Nous nous engageons à communiquer des données significatives afin d'améliorer l'information sur la durabilité transmise aux parties prenantes externes et utilisée pour la prise de décision à l'interne. En tant qu'investisseurs, nous nous appuyons également sur ce type de renseignements pour intégrer la durabilité dans nos activités principales. Dans le cadre de cet engagement, nous avons défini dans le présent document la manière dont sont mesurés les indicateurs clés de rendement (ICR) du Groupe, les ICR complémentaires et les points de données qui font l'objet d'une vérification par un organisme de contrôle externe (collectivement appelés « mesures ESG »). Le présent rapport donne des détails sur les définitions, les champs d'application, la méthode de calcul et la source de renseignements sur les mesures ESG mentionnées précédemment.

Notre série de rapports

Le présent rapport s'inscrit dans notre série de rapports annuels externes.



Déclaration sur les changements climatiques 2022

Notre rapport répond aux exigences du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC).

⊕ **Télécharger le PDF**



Feuille de données ESG 2022

Tous les indicateurs en matière de durabilité figurent dans la feuille de données.

⊕ **Télécharger le fichier Excel**



Rapport sur la durabilité 2022

Notre rapport sur les progrès réalisés par rapport à nos objectifs en matière de durabilité.

⊕ **Télécharger le PDF**
(anglais seulement)



Rapport et états financiers annuels 2022

Notre rapport sur la stratégie, la gouvernance et la performance du Groupe en 2022, comprenant nos états financiers.

⊕ **Télécharger le PDF**
(anglais seulement)

Pour de plus amples renseignements, consultez notre série de rapports (en anglais seulement) accessibles à : aviva.com/investors/reports/



Table des matières

Sommaire

02 Sommaire

Action climatique

04 Émissions opérationnelles

15 Communication de l'information financière liée au climat

23 Investissement responsable

Collectivités renforcées

24 Investissements dans les collectivités

28 Résilience

Activités durables

30 Clients

34 Code d'éthique professionnelle, y compris les programmes de dénonciation

35 Gouvernance en matière de durabilité

38 Employés

41 Diversité, équité et inclusion

Mises en garde

45 Mises en garde

Avant-propos

Le présent rapport sur les critères de déclaration en matière de durabilité énonce les principes, la définition, le champ d'application et la méthode de calcul utilisés pour rendre compte des indicateurs clés de rendement (ICR) du groupe Aviva et de certains points de données soumis à la certification de PwC (collectivement appelés les « mesures ESG ») qui figurent dans le rapport stratégique intégré au rapport et aux états financiers annuels (*Annual Report and Accounts*), ainsi que dans notre *Rapport sur la durabilité*, dans la Déclaration sur les changements climatiques (rapport du GIFCC) et dans la feuille de données supplémentaire sur les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Le conseil d'administration a approuvé les critères de déclaration de 2022 du Groupe le 8 mars 2023.

Note sur l'importance relative

En général, l'évaluation de l'importance relative exige une réflexion approfondie non seulement sur les orientations applicables à cet égard, mais aussi sur l'objectif de l'évaluation et de la communication avec nos parties prenantes. Nos communications publiques, y compris nos déclarations sur les changements climatiques, portent sur une série de sujets que nous jugeons pertinents pour les activités et qui intéressent les investisseurs et autres parties prenantes. Afin de respecter nos obligations de communication annuelle et semestrielle au Royaume-Uni, nous appliquons le principe d'importance relative défini dans les normes de déclaration publique au Royaume Uni.

Dans nos déclarations sur les changements climatiques, nous nous sommes inspirés de la

démarche adoptée pour l'importance relative, à laquelle nous avons appliqué d'autres considérations à court et à long terme reflétant l'horizon temporel de nos objectifs climatiques, ainsi que des considérations plus générales comme, entre autres, la nature de la déclaration, les mesures et le niveau d'estimation en cause.

Ces délais sont plus longs que les délais habituels de certaines de nos autres publications, entre autres, nos rapports financiers annuels et provisoires soumis à la Bourse de Londres (« LSE ») au Royaume-Uni. Cette approche de l'importance relative signifie que ce rapport, ainsi que plusieurs de nos renseignements financiers liés au climat, y compris ceux sur les occasions et les risques liés au climat, comprennent certains renseignements que nous n'avons pas inclus dans les documents déposés auprès de la Bourse de Londres (LSE). Les déclarations faites dans ce rapport et dans nos autres publications se fondent sur un plus grand nombre d'hypothèses et d'estimations que la plupart de nos documents déposés auprès de la Bourse de Londres. Ces hypothèses et estimations sont susceptibles d'être modifiées et, si on ajoute à cela les délais plus longs, ces faits rendent l'évaluation de l'importance relative intrinsèquement incertaine. C'est pourquoi nous ne fixons pas de seuils quantitatifs pour l'évaluation de l'importance relative. Nous adoptons plutôt une vision globale et utilisons une évaluation qualitative pour déterminer quels renseignements sont importants pour communiquer nos ambitions stratégiques en matière de durabilité et de climat aux parties prenantes.

Par ailleurs, nos capacités en matière de risques climatiques ainsi que notre stratégie et notre plan de transition vers la carboneutralité sont toujours

en cours d'élaboration. Par ailleurs, les données qui les sous-tendent et les pratiques du marché concernant ces renseignements évolueront au fil du temps. Par conséquent, nous prévoyons que certains renseignements fournis dans le présent rapport sont susceptibles d'être modifiés, mis à jour, recalculés ou retraités.

Approche de la certification

Aviva plc a eu recours à PwC pour fournir une certification indépendante de certains indicateurs en matière de durabilité. Dans le rapport, le symbole **AS** indique une assurance raisonnable, tandis que le symbole **AL** signifie une assurance limitée. La mission de certification a été planifiée et réalisée conformément à la norme internationale 3000 (révisée) « Missions d'attestation autres que les audits ou examens d'informations financières historiques » et, pour les émissions de gaz à effet de serre, conformément à la norme internationale 3410 « Missions d'assurance relatives aux bilans des gaz à effet de serre » du Conseil des normes internationales d'audit et de certification (International Auditing and Assurance Standards Board).

Le rapport de certification a été produit et est inclus dans la section Certification indépendante. Ce rapport comprend plus de précisions sur le champ d'application, les responsabilités respectives, le travail effectué, les limites et les conclusions.

Un glossaire des principaux termes utilisés dans le présent rapport est disponible sur : www.aviva.com/climate-goals-glossary (en anglais seulement)



Critères de déclaration des indicateurs clés de rendement en matière de durabilité pour l'exercice 2022

Introduction

Le présent rapport sur les critères de déclaration en matière de durabilité énonce les principes, la définition, le champ d'application et la méthode de calcul utilisés pour rendre compte des indicateurs clés de rendement (ICR) du Groupe et de certains points de données soumis à la certification de PwC (collectivement appelés « mesures ESG ») qui figurent dans le rapport stratégique intégré au rapport et aux états financiers annuels, dans notre rapport sur la durabilité, dans les renseignements financiers sur le climat (rapport GIFCC) et dans la feuille de données supplémentaire sur les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

La direction du groupe Aviva est responsable de la mise en œuvre des vérifications et des procédures appropriées pour préparer le rapport sur la durabilité du Groupe conformément, dans tous les aspects importants, aux présents critères de déclaration. La période des données relatives à la durabilité coïncide avec celle de la communication de l'information financière pour l'exercice ayant pris fin le 31 décembre 2022.

PwC fournit une assurance raisonnable et limitée à l'égard de certains renseignements relatifs à la durabilité. Le rapport de certification se trouve dans le rapport sur la durabilité ainsi que dans le rapport sur la communication de l'information financière liée au climat.

Principes généraux de reddition de comptes

Lors de l'établissement des critères de déclaration, nous avons tenu compte de l'ensemble des principes suivants :

- nous communiquons des données sur les questions liées à notre ambition en matière de durabilité;
- les données sont aussi précises et complètes que possible;
- des hypothèses ou des estimations sont utilisées lorsque les données réelles sont indisponibles ou peu fiables;
- des balises et des méthodes cohérentes sont utilisées dans la mesure du possible afin de permettre des comparaisons dans le temps et entre les différentes activités.

Pour que nos indicateurs soient comparés en utilisant des données relatives ou comparables, nous prenons en compte tout changement dans la structure de l'entreprise. De plus, nous retraitions les données comparatives lorsque des acquisitions ou des cessions importantes surviennent en cours d'année. Le détail des changements survenus au cours d'une année sont indiqués dans les notes des pages des données du rapport sur la durabilité.

Nous excluons des données et, le cas échéant, retrairons les données des années précédentes dans les cas suivants :

- des inexactitudes sont décelées dans les données fournies par des sources externes;
- elles renvoient à des données déclarées volontairement.

Les données retraitées seront accompagnées d'une note explicative.

Cadres et normes

Nous rendons compte de nos activités conformément aux exigences de l'initiative du gouvernement britannique en matière de déclaration simplifiée de l'énergie et du carbone (SECR). Notre tableau de l'information communiquée est publié dans la section sur l'Ambition de durabilité d'Aviva du rapport et des états financiers annuels.

Nous déclarons nos émissions de carbone en nous référant au Protocole des GES.

L'information est conforme aux recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC). L'information financière liée au climat fait l'objet d'un rapport distinct, et un résumé du rapport se trouve dans le rapport et les états financiers annuels. Nous rendons également compte de nos activités conformément aux principes de ClimateWise.

Nous avons tenu compte du cadre de la GRI (*Global Reporting Initiative*) et des normes du *Sustainability Accounting Standards Board* (SASB) dans la préparation de notre rapport sur la durabilité. La déclaration de conformité d'Aviva avec le SASB est accessible en ligne.

Au fur et à mesure que le milieu évoluera, nous continuerons à améliorer nos rapports sur la durabilité.

Limites organisationnelles des rapports sur la durabilité

Le rapport sur la durabilité vise Aviva plc et ses filiales. Nos parts dans des coentreprises et des entreprises associées sont traitées comme des placements. Sauf indication contraire, toutes les données de notre rapport couvrent la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

Si une entreprise est acquise en tant que filiale au cours de l'année, elle sera incluse dans les rapports du Groupe à partir de la date d'acquisition.

Si le Groupe se départit d'une entreprise pendant l'année, cette entreprise sera incluse dans les rapports du Groupe jusqu'à la date de la cession.

Lorsque des mesures ESG visent un point dans le temps, seules les entreprises contrôlées par le Groupe à la fin de l'année sont incluses dans ces mesures ESG.

Nous utilisons une année de référence pour nos objectifs de réduction à long terme. Si les cessions ou les acquisitions d'entreprises engendrent une différence de plus ou moins 10 % par rapport à l'indicateur total du Groupe, l'année de référence sera revue en conséquence.

Devise

Toutes les données en devises mentionnées dans nos rapports sont exprimées en livres sterling. Nous convertissons les devises locales en livres sterling en utilisant les taux de change annuels moyens fournis par le service des Finances du Groupe Aviva pour l'exercice.

Employés

Sauf indication contraire, aux fins du présent rapport, le terme « employé » englobe les personnes suivantes :

- le personnel permanent à temps plein ou à temps partiel;
- le personnel temporaire et les entrepreneurs employés directement par Aviva.

Le personnel d'une filiale est inclus lorsque les données sont disponibles.



Critères de déclaration des indicateurs clés de rendement en matière de durabilité pour l'exercice 2022 (suite)

Le nombre d'employés utilisé pour calculer les émissions de CO₂e par employé est le nombre d'employés plutôt que le nombre d'équivalents temps plein (ETP) mentionné dans le rapport et les états financiers annuels. Le nombre total d'employés doit être utilisé pour tout calcul de l'importance de l'impact environnemental par employé.

Fournisseurs

Les fournisseurs inscrits sont ceux qui ont rempli tous les formulaires requis dans le système des fournisseurs. Tous les nouveaux fournisseurs doivent suivre la procédure d'inscription.

Le rapport de l'année en cours porte sur toutes les entreprises britanniques qui utilisent le modèle de services partagés, les activités liées aux sinistres au Royaume-Uni (en utilisant les données du registre des achats), l'entreprise au Canada et les charges liées aux activités de règlement, les fournisseurs auprès de l'entité irlandaise et les clients pour ce qui touche le traitement des indemnités, Sesame Bankhall Group, Wealthify, le centre de services en Pologne, les activités en Inde et les investisseurs d'Aviva à l'échelle internationale.

Action climatique

Sources des données

Les données environnementales sont recueillies et compilées pour fournir un portrait complet du Groupe en se basant sur une combinaison de données réelles, extrapolées et estimées, selon le type de données et leur marché de provenance. Les données proviennent de factures, de rapports

des fournisseurs et de systèmes de gestion des dépenses.

Les sources d'émissions et les sources de données sont indiquées ci-après.

- Électricité achetée : factures, rapports des fournisseurs, extrapolation à partir du marché et extrapolation sur des périodes en raison d'ententes de paiement.
- Électricité renouvelable sur place : factures, rapports des fournisseurs, extrapolation à partir du marché et extrapolation sur des périodes en raison d'ententes de paiement.
- Gaz : factures, rapports des fournisseurs, extrapolation à partir du marché sur des périodes en raison d'ententes de paiement.
- Pétrole : factures.
- Émissions fugitives provenant de la climatisation : factures relatives à la fourniture de gaz d'appoint.
- Réseau urbain de chauffage et de climatisation : factures, contrats et déclarations par le propriétaire.
- Voyages en avion : rapports des fournisseurs, factures, extrapolation à partir des systèmes de gestion des dépenses.
- Trains : rapports des fournisseurs.
- Véhicules appartenant à l'employé et utilisés à des fins professionnelles : système de gestion des dépenses.
- Voitures de fonction : système de gestion des dépenses, cartes de carburant et factures.
- Voiture de location : rapports des fournisseurs.

- Consommation d'eau : factures, rapports des fournisseurs, extrapolation sur des périodes et sur une base d'ETP et de m³.
- Déchets : rapports des fournisseurs, factures et extrapolation sur des périodes.

Nous utilisons les factures produites par des tiers dans la mesure du possible, afin nous assurer de l'exactitude et de la cohérence des données. Nous n'utilisons des données de substitution ou des extrapolations qu'en l'absence de factures.

La disponibilité et la qualité des données des différents points de données varient d'un pays à l'autre. La collecte de données se concentre principalement sur les sources générant des émissions de dioxyde de carbone ou des équivalents.

Émissions de CO₂e

Toutes nos données sur les émissions provenant de la consommation d'énergie, des déplacements, de la climatisation, de la consommation et du traitement de l'eau, ainsi que des déchets transportés vers les sites d'enfouissement, sont mesurées en équivalent dioxyde de carbone (CO₂e), sauf indication contraire.

Pour nos facteurs d'émission, à l'exception de l'électricité produite à l'étranger, nous utilisons les plus récentes données du ministère de l'Environnement (Department for Environment) et du ministère de l'Alimentation et des Affaires rurales (Food and Rural Affairs ou Defra), qui sont révisées annuellement.

Pour l'électricité produite outre-mer, nous avons utilisé les facteurs de conversion indiqués dans la

publication de 2020 de l'Agence internationale de l'énergie. De plus amples renseignements sur les facteurs de conversion sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.gov.uk/government/publications/greenhouse-gas-reporting-conversion-factors-2022> (en anglais seulement).

Les facteurs d'émission de CO₂e liés à l'électricité changent plus fréquemment que les autres facteurs d'émission de CO₂e. Toutefois, nous ne retraiterons pas nos données carbone de l'année précédente en raison de variations dans les facteurs de conversion carbone de l'électricité, sauf si, dans l'ensemble du Groupe, cela entraîne une variation relative de plus de 5 % d'une année sur l'autre.

Notre priorité est d'acheter de l'électricité de source renouvelable provenant de sources certifiées. Cependant, lorsque cela n'est pas possible, nous achetons des certificats d'énergie correspondant à la consommation d'énergie de source renouvelable (c'est-à-dire éolienne, solaire, hydraulique).

Infractions environnementales

Nous signalons toute infraction aux réglementations locales en matière d'environnement commise dans le cadre de nos activités.



Émissions opérationnelles

Réduction en % des émissions absolues de portée 1 et 2 (en fonction du marché) par rapport à l'année de référence 2019

Définition	Réduction en pourcentage des émissions absolues de portée 1 et 2 (en fonction du marché) par rapport à l'année de référence 2019.
Champ d'application	La déclaration vise la période allant du 1 ^{er} janvier au 31 décembre. Nous incluons les émissions des entités du Groupe sur lesquelles nous exerçons un contrôle opérationnel, comme il est indiqué dans la section « Émissions opérationnelles : Vue d'ensemble ».
Unité	Pourcentage.
Méthode de calcul et de déclaration	<p>Pour atteindre notre objectif d'un bilan carboneutre dans nos activités d'ici 2030, nous avons aligné notre cible de réduction des émissions sur l'objectif de 1,5 °C établi dans le cadre de l'initiative <i>Science Based Targets</i> (SBTi). En nous fondant sur 2019 comme année de référence, nous visons une réduction de 90 % de nos émissions de portée 1 et 2. Cet objectif équivaut à une réduction de 8 % par rapport à l'année de référence, appliquée chaque année.</p> $\text{Réduction des émissions opérationnelles de portée 1 et 2 (en fonction du marché)} = \frac{(\text{Total des émissions de portée 1 et 2 [en fonction du marché] durant la période de déclaration} - \text{Total des émissions de portée 1 et 2 [en fonction du marché] durant l'année de référence})}{\text{Total des émissions de portée 1 et 2 (en fonction du marché) durant l'année de référence}} \%$ <p>Les données sur les émissions opérationnelles de portée 1 et 2 sont calculées d'après la méthode indiquée dans la description des mesures figurant dans le résumé sur les émissions opérationnelles du présent rapport.</p> <p>Nos émissions annuelles totales de CO₂e sont calculées pour l'année prenant fin le 31 décembre 2022. Les données sur les émissions sont ensuite comparées aux données de référence de 2019, soit 16 027 tonnes de CO₂e. Les données sur les émissions sont également comparées à celles de l'année précédente; en 2021, le total enregistré s'élevait à 12 472 tonnes de CO₂e. La différence entre l'année de référence et les données annuelles est exprimée en différence de pourcentage.</p>
Source	Le système de gestion environnementale du Groupe.



Émissions opérationnelles (suite)

Réduction annuelle des émissions opérationnelles de portée 1 et 2 (en fonction du marché)

Définition	Cette mesure sert à calculer le pourcentage de réduction des émissions liées à nos activités de portée 1 et 2 (en fonction du marché) durant la période de déclaration par rapport aux données de l'année précédente.
Champ d'application	La déclaration vise la période allant du 1 ^{er} janvier au 31 décembre. Nous incluons les émissions des entités du Groupe sur lesquelles nous exerçons un contrôle opérationnel, comme il est indiqué dans la section « Émissions opérationnelles : Vue d'ensemble ».
Unité	Pourcentage.
Méthode de calcul et de déclaration	<p>Pour atteindre notre objectif d'un bilan carboneutre dans nos activités d'ici 2030, nous avons aligné notre objectif de réduction des émissions sur l'objectif de 1,5 °C, établi dans le cadre de l'initiative <i>Science Based Targets</i> (SBTi). En nous fondant sur 2019 comme année de référence, nous visons une réduction de 90 % de nos émissions de portée 1 et 2 (en fonction du marché). Cet objectif équivaut à une réduction de 8 % par rapport à l'année de référence, appliquée chaque année.</p> $\text{Réduction des émissions opérationnelles de portée 1 et 2 (en fonction du marché)} = \frac{(\text{Émissions de CO}_2\text{e de portée 1 et 2 [en fonction du marché] pendant la période de déclaration} - \text{Émissions de CO}_2\text{e de portée 1 et 2 [en fonction du marché] de l'année précédente})}{\text{Émissions de CO}_2\text{e de portée 1 et 2 (en fonction du marché) durant l'année précédente}} \%$ <p>Les données sur les émissions opérationnelles de portée 1 et 2 (en fonction du marché) sont calculées d'après la méthode indiquée dans la description des indicateurs figurant dans le résumé sur les émissions opérationnelles du présent rapport. Sauf indication contraire, les données de l'année précédente sont celles qui ont été déclarées l'année précédente.</p>
Source	Le système de gestion environnementale du Groupe.



Émissions opérationnelles (suite)

Émissions opérationnelles de portée 1	
Définition	La quantité totale d'émissions directes de gaz à effet de serre (GES) provenant de nos activités (portée 1). Les émissions de portée 1 sont des émissions générées par les activités du Groupe qui découlent de la consommation de gaz naturel et de pétrole (diesel), du kilométrage des véhicules de fonction et des émissions fugitives provenant des systèmes de climatisation.
Champ d'application	La déclaration vise la période allant du 1 ^{er} janvier au 31 décembre. Nous incluons les émissions des entités du Groupe sur lesquelles nous exerçons un contrôle opérationnel, comme il est indiqué dans la section « Émissions opérationnelles : Vue d'ensemble ».
Unité	Tonnes de CO ₂ e (tCO ₂ e).
Méthode de calcul et de déclaration	<p>Combustion de combustibles Le gaz naturel et le pétrole (diesel) sont les deux principaux combustibles utilisés dans le cadre de nos activités. Le gaz naturel est utilisé pour le chauffage et la climatisation de nos bureaux, et le pétrole (diesel) est principalement utilisé pour les génératrices d'appoint.</p> <p>Au Royaume-Uni et en Irlande, les données sur la consommation de gaz naturel sont fournies directement par le fournisseur, à l'exception de quelques petits bureaux où les données sont fournies par le propriétaire dans les frais pour services publics. Pour les autres marchés, dont le Canada, les données sont fournies par les propriétaires, y compris celles sur le réseau urbain de chauffage et de climatisation. Lorsque les données réelles ne sont pas disponibles, généralement pour les mesures de décembre en raison des délais de production des relevés, les données sont extrapolées à partir des données de consommation historiques.</p> <p>Les données relatives à la consommation de pétrole (diesel) au Royaume-Uni, en Irlande et en Inde sont fournies par nos partenaires de service qui effectuent des contrôles réguliers et fournissent des rapports de consommation.</p> <p>Véhicules appartenant à l'entreprise Le kilométrage des voitures de fonction (flotte jaune) est calculé à partir du système de gestion des dépenses, des cartes de carburant et des factures. Les données reçues sont ensuite multipliées par les facteurs d'émission du ministère des Affaires, de l'Énergie et de la Stratégie industrielle (Department for Business, Energy and Industrial Strategy ou BEIS) ou de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) pour estimer les émissions de carbone des véhicules appartenant à l'entreprise.</p> <p>Émissions fugitives Les données sur les émissions fugitives au Royaume-Uni et en Irlande proviennent des rapports des fournisseurs. Elles sont fournies par nos partenaires de service qui effectuent des contrôles réguliers des unités de climatisation et mesurent les fuites éventuelles. Dans d'autres marchés, lorsque cela est possible, ce sont les propriétaires qui s'en chargent.</p>
Source	Le système de gestion environnementale du Groupe.



Émissions opérationnelles (suite)

Émissions opérationnelles de portée 2

Définition	<p>La quantité totale d'émissions indirectes de GES provenant de l'énergie achetée (portée 2). Les émissions de portée 2 incluent les émissions générées par l'électricité utilisée dans tous les bâtiments exploités par le Groupe, calculées en fonction de la méthode utilisant l'emplacement ou le marché comme base.</p> <p>En fonction de l'emplacement Les émissions opérationnelles de sources n'appartenant pas au Groupe (c'est-à-dire, provenant de centrales électriques) sont calculées en utilisant une intensité d'émissions moyenne des réseaux où l'énergie est consommée. Sont compris l'électricité achetée ainsi que les services du réseau urbain de chauffage et de climatisation.</p> <p>En fonction du marché Il s'agit des émissions opérationnelles émises là où nous avons des accords d'approvisionnement en électricité de source renouvelable. Par exemple, il peut s'agir de notre propre production sur place, d'électricité renouvelable certifiée par un tarif de fournisseur ou de l'achat distinct de garanties d'origine renouvelable de l'énergie (REGO) ou de l'équivalent sur le marché, ou du chauffage de source renouvelable consommé ou de moyens de transport certifiés par un programme gouvernemental.</p>
Champ d'application	La déclaration vise la période allant du 1 ^{er} janvier au 31 décembre. Nous incluons les émissions des entités du Groupe sur lesquelles nous exerçons un contrôle opérationnel, comme il est indiqué dans la section « Émissions opérationnelles : Vue d'ensemble ».
Unité	Tonnes de CO ₂ e (tCO ₂ e).
Méthode de calcul et de déclaration	<p>Au Royaume-Uni et en Irlande, les données sur l'achat d'électricité sont fournies directement par le fournisseur, à l'exception de quelques petits bureaux où les données sont fournies par le propriétaire dans les frais pour services publics. Dans le cas des autres activités, y compris celles au Canada, les données sont fournies par les propriétaires. En Inde, la consommation d'électricité d'un petit nombre de bureaux est extrapolée sur la base du prix unitaire du kWh. Lorsque les données réelles ne sont pas disponibles, généralement en décembre en raison des délais de production des relevés, les données sont extrapolées à partir des données de consommation historiques.</p> <p>En fonction de l'emplacement Conformément aux lignes directrices relatives à la portée 2 du Protocole des GES, les données sur l'achat total d'électricité sont multipliées par la moyenne du facteur d'émission du réseau, établie à partir de la base de données gouvernementale sur la production d'électricité de ce pays pendant la période de référence.</p> <p>En fonction du marché L'électricité achetée que nous avons délibérément choisie et qui est classée comme carboneutre, y compris celle produite sur place, les tarifs verts qui peuvent être associés à une production entièrement renouvelable, ou par l'achat de certificats d'énergie (par exemple, les obligations de certificats d'énergie renouvelable [ROC, REGO ou REC], etc.).</p>
Source	Le système de gestion environnementale du Groupe.



Émissions opérationnelles (suite)

Émissions opérationnelles de portée 3

Définition	L'ensemble des émissions indirectes (non incluses dans les portées 1 et 2) qui se produisent dans la chaîne de valeur, y compris les émissions en amont et en aval (portée 3). Les émissions de portée 3 incluent les émissions opérationnelles liées aux déplacements professionnels (avion, train, usage de véhicule personnel et voitures de location), à l'eau, aux déchets, au transport ou à la distribution d'électricité, et au télétravail.
Champ d'application	La déclaration vise la période allant du 1 ^{er} janvier au 31 décembre. Nous incluons les émissions des entités du Groupe sur lesquelles nous exerçons un contrôle opérationnel, comme il est indiqué dans la section « Émissions opérationnelles : Vue d'ensemble », à l'exception du télétravail. Les émissions liées au télétravail (portée 3) sont calculées uniquement pour les activités du Groupe (Royaume-Uni, Irlande et Canada).
Unité	Tonnes de CO ₂ e (tCO ₂ e).
Méthode de calcul et de déclaration	<p>Voyages d'affaires Pour les voyages d'affaires effectués en avion, en train ou en voiture de location, les données relatives à la distance totale parcourue sont fournies chaque trimestre par les fournisseurs de services de gestion des voyages. La distance parcourue pour les voyages d'affaires effectués à l'aide de véhicules privés est calculée à partir des systèmes de gestion des dépenses du Groupe qui remboursent les employés, selon un prix par kilomètre parcouru. Les déplacements sont mesurés ou convertis en kilomètres (km). Les voyages en avion sont calculés en fonction de la classe de service (première classe, classe affaires, classe économique) et les facteurs d'émission pertinents sont appliqués à chaque classe.</p> <p>Eau et déchets Les données sur la consommation d'eau au Royaume-Uni et en Irlande proviennent directement des fournisseurs. Au sein d'autres entreprises, les données sont fournies par les propriétaires. Les données sur la production de déchets sont fournies par nos partenaires de service au Royaume-Uni et en Irlande, et par les propriétaires à l'international. L'eau est mesurée en mètres cubes et les déchets, en tonnes métriques.</p> <p>Transport et distribution d'électricité Le transport et la distribution de l'électricité (TD) correspondent à l'énergie requise pour transporter l'électricité de la source à l'utilisateur final. Elle est mesurée en kWh, et ce nombre est converti en CO₂e.</p> <p>Travail à domicile Les émissions provenant du télétravail sont estimées selon la méthode établie dans le livre blanc sur les émissions du télétravail d'EcoAct en 2020. Les données calculées à l'aide de cette méthode viennent s'ajouter aux émissions opérationnelles : Protocole pour trois sources de consommation : 1) les émissions régionales moyennes provenant des équipements de bureau et de l'éclairage, 2) les émissions provenant du chauffage et 3) les émissions provenant de la climatisation (lorsque cela est pertinent d'un point de vue géographique). Cette donnée est alors multipliée par le nombre d'heures réglementaires durant lesquelles les employés ne sont pas dans un bureau d'Aviva et par les semaines de travail. Ces données concernent uniquement les activités d'Aviva au Royaume-Uni, au Canada et en Irlande. Les émissions liées au télétravail ne sont actuellement pas incluses dans le champ d'examen de certification externe et ne sont pas déclarées dans notre tableau Streamline Energy and Carbon Reporting (SECR). Cependant, nous les comptabilisons dans nos totaux de carbone et achetons des crédits de carbone pour les compenser.</p>
Source	Le système de gestion environnementale du Groupe.



Émissions opérationnelles (suite)

% des émissions de CO ₂ e de nos activités compensées annuellement/compensations carbone (tonnes, CO ₂ e)	
Définition	Les émissions opérationnelles de CO ₂ e sont compensées par l'achat de crédits de carbone Gold Standard, Voluntary Carbon Scheme et Carbon Emission Reduction provenant de projets d'efficacité énergétique, d'approvisionnement en eau propre et de production d'énergie renouvelable sur le marché volontaire du carbone.
Champ d'application	La déclaration vise la période allant du 1 ^{er} janvier au 31 décembre. Nous incluons les émissions des entités du Groupe sur lesquelles nous exerçons un contrôle opérationnel, comme il est indiqué dans la section « Émissions opérationnelles : Vue d'ensemble ».
Unité	Pourcentage/tonnes.
Méthode de calcul et de déclaration	<p>Nous achetons des réductions volontaires d'émissions certifiées Gold Standard, Verified Carbon Standard et Certified Emission Reduction Standard. Les crédits de carbone proviennent de projets communautaires d'efficacité énergétique, d'approvisionnement en eau propre et de production d'énergie renouvelable dans les pays en développement, par l'intermédiaire du marché volontaire du carbone. Une fois émis et achetés, les crédits de carbone sont retirés du registre correspondant, de sorte qu'ils ne peuvent plus être utilisés ou vendus. Nous choisissons des projets qui réduisent non seulement la quantité de carbone émise, mais qui ont également de grandes retombées sociales. Comme Aviva s'approvisionne en crédits de carbone auprès d'entreprises certifiées par l'International Carbon Reduction and Offset Alliance (ICROA), ces crédits sont accompagnés d'une garantie sur les économies de carbone réalisées. Nos rapports incluent une estimation du volume des crédits nécessaires pour la dernière période de l'année. Par conséquent, notre indicateur peut inclure des compensations qu'Aviva a achetées et qu'elle s'est engagée, auprès du courtier, à retirer au moment de la communication de l'information.</p> $\text{Pourcentage de compensation carbone atteint} = \frac{\text{Nombre total de crédits achetés}}{\text{Quantité totale d'émissions opérationnelles de portée 1, 2 et 3}} \%$
Source	Le système de gestion environnementale du Groupe.

Portées 1 et 2 — émissions en fonction de l'emplacement (tCO ₂ e)/£m des primes brutes émises	
Définition	La concentration des GES correspond à la quantité totale d'émissions de portée 1 et 2 (en fonction de l'emplacement) par million de livres sterling de primes brutes émises.
Champ d'application	La déclaration vise la période allant du 1 ^{er} janvier au 31 décembre. Nous incluons les émissions des entités du Groupe sur lesquelles nous exerçons un contrôle opérationnel, comme il est indiqué dans la section « Émissions opérationnelles : Vue d'ensemble ».
Unité	Tonnes de CO ₂ e (tCO ₂ e)/millions de livres sterling de primes brutes émises.
Méthode de calcul et de déclaration	<p>La concentration des GES est calculée comme suit : quantité totale d'émissions de portée 1 et 2 (en fonction de l'emplacement) divisée par les primes brutes émises en millions de livres sterling. Une méthode fondée sur l'emplacement reflète la concentration moyenne des émissions produites par les réseaux dans les endroits où la consommation d'énergie a lieu.</p> <p>Les primes brutes émises sont une mesure financière présentée dans le rapport et les états financiers annuels. Les données sur les émissions opérationnelles de portée 1 et 2 (en fonction de l'emplacement) sont calculées en utilisant la méthode indiquée dans les critères de déclaration externes sur les émissions opérationnelles de portée 1 et 2.</p>
Source	Les données sur les émissions proviennent du système de gestion environnementale du Groupe. Les primes brutes émises sont une mesure financière présentée dans le rapport et les états financiers annuels.



Émissions opérationnelles (suite)

Émissions totales en fonction de l'emplacement (tCO₂e)/£m de primes brutes émises

Définition	La concentration des GES est calculée comme la quantité totale des émissions de portée 1 et 2 (en fonction de l'emplacement) et des émissions opérationnelles de portée 3 par million de livres sterling de primes brutes émises.
Champ d'application	La déclaration vise la période allant du 1 ^{er} janvier au 31 décembre. Nous incluons les émissions des entités du Groupe sur lesquelles nous exerçons un contrôle opérationnel, comme il est indiqué dans la section « Émissions opérationnelles : Vue d'ensemble ».
Unité	Tonnes de CO ₂ e (tCO ₂ e)/millions de livres sterling de primes brutes émises.
Méthode de calcul et de déclaration	La concentration des GES est calculée comme suit : le total des émissions de portée 1 et 2 (en fonction de l'emplacement) et des émissions opérationnelles de portée 3 est divisé par les millions de livres sterling de primes brutes émises. Une méthode fondée sur l'emplacement reflète la concentration moyenne des émissions produites par les réseaux dans les endroits où la consommation d'énergie a lieu. Les primes brutes émises sont une mesure financière présentée dans le rapport et les états financiers annuels. Les données sur les émissions opérationnelles de portée 1 et 2 sont calculées selon la méthode indiquée dans les critères de déclaration externes pour les émissions opérationnelles de portée 1 et 2.
Source	Le système de gestion environnementale du Groupe (émissions de portée 1 et 2 et émissions opérationnelles de portée 3). Les primes brutes émises sont une mesure financière présentée dans le rapport et les états financiers annuels.

Émissions totales en fonction de l'emplacement (tCO₂e)/employé

Définition	La concentration des GES est calculée comme la quantité totale d'émissions de GES opérationnelles de portée 1, de portée 2 (en fonction de l'emplacement) et de portée 3 par employé.
Champ d'application	La déclaration vise la période allant du 1 ^{er} janvier au 31 décembre. Nous incluons les émissions des entités du Groupe sur lesquelles nous exerçons un contrôle opérationnel, comme il est indiqué dans la section « Émissions opérationnelles : Vue d'ensemble ». Le nombre d'employés est basé sur la moyenne des effectifs pour la période de référence.
Unité	Tonnes de CO ₂ e (tCO ₂ e)/employés.
Méthode de calcul et de déclaration	La concentration des GES est calculée comme suit : le total des émissions opérationnelles de portée 1 et 2 (en fonction de l'emplacement) et de portée 3 est divisé par le total d'employés. Une méthode fondée sur l'emplacement reflète la concentration moyenne des émissions produites par les réseaux dans les endroits où la consommation d'énergie a lieu. Le nombre d'employés est basé sur les effectifs au 31 décembre de l'année visée, conformément aux renseignements fournis par l'équipe du Capital humain du Groupe. Les émissions opérationnelles de portée 1, 2 et 3 sont calculées suivant la méthode indiquée dans les critères de déclaration externes pour les émissions opérationnelles de portée 1, 2 et 3.
Source	Le système de gestion environnementale du Groupe.

Émissions de portée 1 et 2 en fonction du marché (tCO₂e)/primes brutes émises en £m

Définition	La concentration des GES est calculée comme la quantité totale d'émissions de portée 1 et 2 (en fonction du marché) par million de livres sterling de primes brutes émises.
Champ d'application	La déclaration vise la période allant du 1 ^{er} janvier au 31 décembre. Nous incluons les émissions des entités du Groupe sur lesquelles nous exerçons un contrôle opérationnel, comme il est indiqué dans la section « Émissions opérationnelles : Vue d'ensemble ».
Unité	Tonnes de CO ₂ e (tCO ₂ e)/millions de livres sterling de primes brutes émises.
Méthode de calcul et de déclaration	La concentration des GES est calculée comme suit : quantité totale d'émissions de portée 1 et 2 (basées selon le marché) divisée par les millions de livres sterling de primes brutes émises. Une méthode fondée sur le marché reflète la concentration moyenne des émissions des réseaux dans les endroits où la consommation d'énergie a lieu. Les primes brutes émises sont une mesure financière présentée dans le rapport et les états financiers annuels. Les données sur les émissions opérationnelles de portée 1 et 2 (en fonction du marché) sont calculées selon la méthode indiquée dans les critères de déclaration externes pour les émissions opérationnelles de portée 1 et 2.
Source	Le système de gestion environnementale du Groupe. Les primes brutes émises sont une mesure financière présentée dans le rapport et les états financiers annuels.



Émissions opérationnelles (suite)

Émissions totales en fonction du marché (tCO₂e)/£m de primes brutes émises

Définition	La concentration des GES est calculée comme la quantité totale des émissions de portée 1 et 2 (en fonction du marché) et des émissions opérationnelles de portée 3 par million de livres sterling de primes brutes émises.
Champ d'application	La déclaration vise la période allant du 1 ^{er} janvier au 31 décembre. Nous incluons les émissions des entités du Groupe sur lesquelles nous exerçons un contrôle opérationnel, comme il est indiqué dans la section « Émissions opérationnelles : Vue d'ensemble ».
Unité	Tonnes de CO ₂ e (tCO ₂ e)/millions de livres sterling de primes brutes émises.
Méthode de calcul et de déclaration	La concentration des GES est calculée comme suit : le total des émissions de portée 1 et 2 (en fonction du marché) et des émissions opérationnelles de portée 3 est divisé par les primes brutes émises en livres sterling. Une méthode fondée sur le marché reflète la concentration moyenne des émissions des réseaux dans les endroits où la consommation d'énergie a lieu. Les primes brutes émises sont une mesure financière présentée dans le rapport et les états financiers annuels. Les données sur les émissions opérationnelles de portée 1 et 2 sont calculées selon la méthode indiquée dans les critères de déclaration externes pour les émissions opérationnelles de portée 1 et 2.
Source	Le système de gestion environnementale du Groupe (émissions de portée 1 et 2 et émissions opérationnelles de portée 3). Les primes brutes émises sont une mesure financière présentée dans le rapport et les états financiers annuels.

Émissions totales en fonction du marché (tCO₂e)/employés

Définition	La concentration des GES est calculée comme la quantité totale d'émissions de GES opérationnelles de portée 1, de portée 2 (en fonction du marché) et de portée 3 par employé.
Champ d'application	La déclaration vise la période allant du 1 ^{er} janvier au 31 décembre. Nous incluons les émissions des entités du Groupe sur lesquelles nous exerçons un contrôle opérationnel, comme il est indiqué dans la section « Émissions opérationnelles : Vue d'ensemble ». Le nombre d'employés est basé sur la moyenne des effectifs pour la période de référence.
Unité	Tonnes de CO ₂ e (tCO ₂ e)/employés.
Méthode de calcul et de déclaration	La concentration des GES est calculée comme suit : le total des émissions opérationnelles de portée 1 et 2 (en fonction du marché) et de portée 3 est divisé par le total d'employés. Une méthode fondée sur le marché reflète la concentration moyenne des émissions des réseaux dans les endroits où la consommation d'énergie a lieu. Le nombre d'employés est basé sur les effectifs au 31 décembre de l'année visée, conformément aux renseignements fournis par l'équipe du Capital humain du Groupe. Les émissions opérationnelles de portée 1, 2 et 3 sont calculées suivant la méthode indiquée dans les critères de déclaration externes pour les émissions opérationnelles de portée 1, 2 et 3.
Source	Le système de gestion environnementale du Groupe.

Émissions opérationnelles de carbone – absolues

Définition	Les données absolues sur les CO ₂ e comprennent les émissions générées au cours de l'année par nos bâtiments, nos voyages d'affaires, notre consommation d'eau et nos déchets dans les sites d'enfouissements.
Champ d'application	La déclaration vise la période allant du 1 ^{er} janvier au 31 décembre. Nous incluons les émissions des entités du Groupe sur lesquelles nous exerçons un contrôle opérationnel, comme il est indiqué dans la section « Émissions opérationnelles : Vue d'ensemble ».
Unité	Tonnes de CO ₂ e (tCO ₂ e).
Méthode de calcul et de déclaration	Les données sur les émissions opérationnelles des portées 1, 2 et 3 sont calculées d'après la méthode indiquée dans la description des indicateurs figurant dans le résumé sur les émissions opérationnelles du présent rapport. Les données des années précédentes sont rajustées pour être comparées aux données de la période de référence, tout en tenant compte des rajustements résultant de changements structurels ou de modifications importantes des facteurs d'émission.
Source	Le système de gestion environnementale du Groupe.



Émissions opérationnelles (suite)

Émissions opérationnelles de carbone – relatives

Définition	Les données relatives sur les CO ₂ e résultent de la comparaison entre l'année visée et les données rajustées de l'année précédente, ce qui englobe les modifications structurelles et importantes des facteurs d'émission.
Champ d'application	La déclaration vise la période allant du 1 ^{er} janvier au 31 décembre. Nous incluons les émissions des entités du Groupe sur lesquelles nous exerçons un contrôle opérationnel, comme il est indiqué dans la section « Émissions opérationnelles : Vue d'ensemble ».
Unité	Tonnes de CO ₂ e (tCO ₂ e).
Méthode de calcul et de déclaration	Les données sur les émissions opérationnelles de portée 1, 2 et 3 sont calculées d'après la méthode indiquée dans la description des indicateurs figurant dans le résumé sur les émissions opérationnelles du présent rapport. Les données des années précédentes sont rajustées pour être comparées aux données de la période de référence, tout en tenant compte des rajustements résultant de changements structurels ou de modifications importantes des facteurs d'émission.
Source	Le système de gestion environnementale du Groupe.

Consommation d'eau

Définition	La quantité totale d'eau fournie ou consommée dans tous les bâtiments où nous menons des activités.
Champ d'application	La déclaration vise la période allant du 1 ^{er} janvier au 31 décembre. Nous incluons les émissions des entités du Groupe sur lesquelles nous exerçons un contrôle opérationnel, comme il est indiqué dans la section « Émissions opérationnelles : Vue d'ensemble ».
Unité	Mètre cube (m ³).
Méthode de calcul et de déclaration	L'eau est mesurée ou convertie en mètres cubes. Nous faisons état des données lorsque les entreprises les communiquent au groupe Aviva. Lorsque les données réelles provenant des relevés de compteurs ou des factures ne sont pas disponibles, mais que nous sommes en mesure de les estimer ou de les extrapoler avec un niveau de confiance élevé, nous le ferons. Cette extrapolation se fera selon le nombre de mètres carrés occupés. Cette extrapolation peut être effectuée à partir d'un marché pour lequel des données partielles sont disponibles, ou s'il n'y a aucune donnée, à partir d'un marché ayant des caractéristiques semblables à celles du marché en question.
Source	Le système de gestion environnementale du Groupe.

Déchets produits (tonnes)

Définition	Quantité totale de déchets opérationnels générés par nos activités.
Champ d'application	La déclaration vise la période allant du 1 ^{er} janvier au 31 décembre. Nous incluons les émissions des entités du Groupe sur lesquelles nous exerçons un contrôle opérationnel, comme il est indiqué dans la section « Émissions opérationnelles : Vue d'ensemble ».
Unité	Tonnes.
Méthode de calcul et de déclaration	Les données sur les déchets reposent sur 10 différentes sources de déchets de bureau. Lorsque nous sommes en mesure de trier les déchets et de les recycler, nous le faisons. Nous faisons état des données lorsque les entreprises les communiquent au groupe Aviva. Nous arrondissons le nombre de déchets à la tonne la plus près. La plupart de nos données sur les déchets sont extrapolées à partir des factures disponibles ou sont des estimations fondées sur nos données internes. Aux fins d'établissement des rapports, nous considérons que tous les déchets qui ne sont pas envoyés au site d'enfouissement sont recyclés. Nous classons les objets recyclés dans la catégorie des déchets lorsqu'ils appartiennent à la sous-catégorie des objets réutilisés, recyclés, traités par digestion anaérobie ou transformés en énergie. Les déchets des centres de réparation d'automobiles accidentées Solus ne sont pas inclus dans ces données. D'après les renseignements transmis par les fournisseurs, nous pensons que la majeure partie des déchets de ces centres sont recyclés.
Source	Le système de gestion environnementale du Groupe.



Émissions opérationnelles (suite)

Déchets envoyés dans un site d'enfouissement (tonnes)

Définition	Quantité totale de déchets envoyés dans un site d'enfouissement pour élimination et qui ne sont ni recyclés ni incinérés pour produire de l'énergie.
Champ d'application	La déclaration vise la période allant du 1 ^{er} janvier au 31 décembre. Nous incluons les émissions des entités du Groupe sur lesquelles nous exerçons un contrôle opérationnel, comme il est indiqué dans la section « Émissions opérationnelles : Vue d'ensemble ».
Unité	Tonnes.
Méthode de calcul et de déclaration	Les données sur les déchets envoyés dans des sites d'enfouissement sont fournies par les partenaires de service au Royaume-Uni et en Irlande, ainsi que par les propriétaires à l'international. Les déchets des centres de réparation de voitures accidentées Solus ne sont pas inclus dans ces données, car nous ne pouvons pas confirmer avec exactitude la manière dont les fournisseurs séparent nos déchets de ceux d'autres entreprises.
Source	Le système de gestion environnementale du Groupe.

Papier utilisé (tonnes)

Définition	Quantité de papier achetée et consommée dans le cadre de nos activités.
Champ d'application	La déclaration vise la période allant du 1 ^{er} janvier au 31 décembre. Nous incluons les émissions des entités du Groupe sur lesquelles nous exerçons un contrôle opérationnel, comme il est indiqué dans la section « Émissions opérationnelles : Vue d'ensemble ».
Unité	Tonnes.
Méthode de calcul et de déclaration	Le papier utilisé dans le cadre de nos activités est acheté auprès de fournisseurs accrédités par le Forest Stewardship Council (FSC) ou contient des fibres recyclées. Les données sur les quantités proviennent des factures des fournisseurs.
Source	Le système de gestion environnementale du Groupe.

Électricité utilisée de sources renouvelables (%)

Définition	Mesure l'énergie utilisée à partir de sources renouvelables.
Champ d'application	La déclaration vise la période allant du 1 ^{er} janvier au 31 décembre. Nous incluons les émissions des entités du Groupe sur lesquelles nous exerçons un contrôle opérationnel, comme il est indiqué dans la section « Émissions opérationnelles : Vue d'ensemble ».
Unité	Pourcentage.
Méthode de calcul et de déclaration	L'énergie renouvelable est une énergie provenant de ressources renouvelables. Ces ressources se renouvellent naturellement à l'échelle humaine : il peut s'agir de la lumière du soleil, du vent, de la pluie, des marées, des vagues et de la chaleur géothermique. Notre priorité est d'acheter de l'électricité renouvelable provenant de sources certifiées. Cependant, lorsque cela n'est pas possible, nous achetons des certificats d'énergie de valeur équivalente pour une consommation de sources renouvelables (éolienne, solaire ou hydroélectrique). Pourcentage d'électricité consommée à partir de sources renouvelables par rapport à la demande totale d'électricité. On divise la somme d'énergie renouvelable et solaire utilisée par la quantité d'électricité utilisée.
Source	Le système de gestion environnementale du Groupe.



Émissions opérationnelles (suite)

Quantité d'énergie renouvelable produite (MWh)

Définition	La totalité de l'énergie produite sur place à partir de sources d'énergie renouvelable.
Champ d'application	La déclaration vise la période allant du 1 ^{er} janvier au 31 décembre. Nous incluons les émissions des entités du Groupe sur lesquelles nous exerçons un contrôle opérationnel, comme il est indiqué dans la section « Émissions opérationnelles : Vue d'ensemble ».
Unité	MWh.
Méthode de calcul et de déclaration	L'énergie solaire est la principale source d'énergie renouvelable utilisée pour nos activités. L'équipe des immobilisations du Groupe collecte les données sur la production d'électricité renouvelable à partir du portail de production d'énergie solaire qui reçoit les données directement des panneaux installés.
Source	Le système de gestion environnementale du Groupe.

Consommation totale d'énergie

Définition	La totalité de l'énergie consommée dans le cadre de nos activités, de sources d'énergie renouvelables et non renouvelables.
Champ d'application	La déclaration vise la période allant du 1 ^{er} janvier au 31 décembre. Nous incluons les émissions des entités du Groupe sur lesquelles nous exerçons un contrôle opérationnel, comme il est indiqué dans la section « Émissions opérationnelles : Vue d'ensemble ».
Unité	Tonnes de CO ₂ e (tCO ₂ e).
Méthode de calcul et de déclaration	<p>La consommation d'énergie totale est calculée en additionnant :</p> <ul style="list-style-type: none"> la consommation d'électricité d'origine renouvelable; la consommation moyenne d'électricité sur le réseau; la production d'électricité renouvelable produite sur place, par exemple la production d'énergie solaire par panneaux photovoltaïques; la consommation de gaz naturel; réseau de climatisation urbain; circuit chauffage à vapeur urbain. <p>On calcule la consommation totale d'électricité en additionnant la totalité de l'électricité produite ou consommée à partir de sources renouvelables et non renouvelables.</p>
Source	Le système de gestion environnementale du Groupe.



Communication de l'information financière liée au climat

Émissions financées	
Définition	Nos mesures des émissions financées incluent les émissions de gaz à effet de serre qu'Aviva finance par le biais de ses investissements, ce qui relève de la catégorie 15 de la norme consacrée aux émissions de portée 3 du Protocole des GES.
Champ d'application	<p>Les émissions sont calculées à partir des dernières données déclarées et disponibles (et des données estimées s'il n'existe aucune émission déclarée) pour une année civile. Pour l'instant, les émissions pendant la durée de vie et les émissions évitées ne sont pas incluses.</p> <p>Seules les émissions de portée 1 et 2 des entités émettrices sont mesurées. Les émissions de portée 3 seront déclarées dès que la qualité des données sera satisfaisante. En ce qui concerne Aviva plc et ses filiales, ses entreprises associées et ses coentreprises, selon leur participation dans le Groupe, les émissions se fondent sur les dernières données déclarées disponibles ou sur des données estimées (si nous ne sommes pas en mesure d'obtenir des données déclarées).</p> <p>Pour ce qui touche les émissions liées aux fonds souverains, celles-ci ne couvrent que les émissions de production (pour la consommation intérieure et l'exportation). Les émissions liées à la consommation (production intérieure et importations) ne sont pas mesurées à l'heure actuelle.</p> <p>Les émissions financées de nos fonds d'actionnaires, de nos fonds avec participation et de nos fonds de titulaires de polices sont actuellement calculées pour les classes d'actifs suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> le marché du crédit (obligations de sociétés); les actions; les fonds souverains (y compris les obligations souveraines et la dette souveraine), qui font l'objet d'un suivi, comme la section sur le suivi des fonds souverains l'indique ci-dessous.
Unité	<p>Les émissions de gaz à effet de serre sont mesurées en tonnes d'équivalent CO₂ et (tCO₂e). En outre, les calculs de l'intensité de carbone suivent la formule suivante :</p> <ol style="list-style-type: none"> Intensité économique en carbone (IEC) : émissions absolues de gaz à effet de serre attribué (finance) (tCO₂e) divisées par les actifs d'Aviva relevant de portées en millions de dollars américains. Intensité carbonique moyenne pondérée par revenus : moyenne pondérée de l'intensité carbonique des entreprises détenues par rapport au chiffre d'affaires. Plus précisément, les émissions de gaz à effet de serre (tCO₂e) sont divisées par le chiffre d'affaires de l'entreprise détenue en millions de dollars américains. La pondération reflète le poids de l'investissement dans le portefeuille. Intensité des émissions de la production liée aux fonds souverains : pour ce qui touche le suivi des fonds souverains, consultez les mesures ci-dessous.



Communication de l'information financière liée au climat (suite)

Émissions financées (suite)

Méthode de calcul et de déclaration

Les méthodes utilisées pour calculer les émissions financées sont basées sur la deuxième édition du Global GHG Accounting and Reporting Standard pour le secteur financier, publié par le Partnership for Carbon Accounting Financials (partenariat pour la comptabilisation financière du carbone) (PCAF) le 19 décembre 2022. La méthode des émissions financées liées aux fonds souverains est incluse dans les mesures de suivi des fonds souverains ci-dessous.

L'indicateur couvre deux bases de mesure différentes :

- a. Émissions absolues qui mesurent les émissions financées d'Aviva en tonnes métriques (tCO₂e). Lorsqu'on les combine aux émissions opérationnelles de GES, elles donnent une indication des émissions mesurables actuelles d'Aviva. Les émissions financées sont attribuées en considérant l'encours (qu'il s'agisse de la valeur marchande ou du montant prêté) dans l'entité émettrice comme une partie de la valeur totale de cette entité ou de cet actif. Dans le cas d'une entreprise, il s'agit de la valeur de l'entreprise avec ses liquidités (EVIC) si elle est cotée en bourse. Nous utilisons le produit intérieur brut rajusté en fonction de la parité des pouvoirs d'achat (PIB rajusté en fonction de la PPA) pour attribuer les émissions des fonds souverains.
- b. L'intensité économique du carbone, qui indique le montant global d'intensité pour les catégories des actifs relevant de portée en utilisant leur valeur marchande ou comptable (selon le type d'actif).
- c. L'intensité se fondant sur la mesure d'intensité la plus pertinente (par exemple, les entreprises utilisant l'intensité carbonique moyenne pondérée en fonction du chiffre d'affaires).
- d. Les émissions des fonds souverains, tant en intensité absolue qu'économique, sont indiquées séparément en raison du compte en double inhérent à ces émissions (puisque les émissions de GES du pays incluraient les émissions des entreprises).
- e. Les émissions financées ne couvrent que certaines catégories d'actifs pour lesquelles il existe des méthodes de calcul externes, ainsi que des données sur les émissions qui respectent le seuil de qualité exigé, comme il est indiqué plus haut. Notre approche pour mesurer les émissions consiste à utiliser des données de la plus haute qualité, conformément à la norme PCAF. Nous fournissons une ventilation du pointage de qualité des données PCAF.

Source

L'indicateur est basé sur les données relatives aux actifs, recueillies à partir des systèmes internes d'Aviva, et sur les données relatives aux émissions, recueillies à partir de diverses sources qui sont décrites plus en détail ci-dessous. Les données d'émission déclarées proviennent des sources suivantes :

- MSCI¹ pour le marché du crédit et des actions. MSCI recueille ses données à partir de l'information fournie par les sociétés (comme les rapports annuels, les rapports sur la responsabilité sociale et les sites Web des entreprises), du CDP (anciennement Carbon Disclosure Project), et des bases de données gouvernementales (lorsque les données ne sont pas communiquées directement par les entreprises).

Pour connaître les sources utilisées pour l'estimation des émissions, consultez la liste ci-dessous :

- Estimations de MSCI¹ pour le marché du crédit et des actions. Elles sont basées uniquement sur les émissions des sociétés cotées en bourse du même secteur que la société.

1. © MSCI ESG Research LLC, 2022. Reproduit avec la permission de la société.



Communication de l'information financière liée au climat (suite)

Suivi des fonds souverains	
Définition	Cette mesure couvre l'exposition de nos fonds souverains ou d'État et détermine l'indice ND-GAIN (risque physique) et les notes d'intensité des émissions des fonds souverains pour ces États souverains (risque de transition).
Champ d'application	Cette mesure couvre les prêts liés aux fonds souverains et se limite aux émissions de production liées aux fonds souverains.
Unité	<p>Indice ND-GAIN : cet indice est mesuré selon une échelle de 0 à 100 (0 représentant la note la plus basse et 100, la note la plus élevée).</p> <p>Émissions de production liée aux fonds souverains : mesurées en tonnes d'équivalent CO₂ (tCO₂e).</p> <p>Intensité des émissions générées par la production liée aux fonds souverains : au niveau des actifs, ce sont les émissions de gaz à effet de serre (tCO₂e) divisées par le produit intérieur brut (PIB) rajusté en fonction de la parité des pouvoirs d'achat (PPA) en millions de dollars américains, tandis qu'au niveau du portefeuille, il s'agit de la moyenne pondérée de l'intensité des émissions générées par la production liées au portefeuille de fonds souverains.</p>
Méthode de calcul et de déclaration	<p>L'intensité des émissions des fonds souverains est calculée en suivant la méthode employée pour les obligations souveraines publiée par le Partnership for Carbon Accounting Financials en décembre 2022. Pour plus de plus amples renseignements, consultez la section sur les émissions financées ci-dessus.</p> <p>L'indice ND-GAIN (University of Notre Dame's Adaptation Initiative) mesure la vulnérabilité et la préparation d'un pays au changement climatique. Nos fonds souverains dont l'indice ND-GAIN est inférieur à 50 sont également mesurés. Il s'agit de pays qui sont fortement ou modérément vulnérables aux changements climatiques.</p> <p>Pour nos fonds souverains particulièrement exposés, nous calculons l'intensité des émissions des fonds souverains et l'indice ND-GAIN. Une mesure globale des émissions absolues et de l'intensité des fonds souverains est également fournie pour l'ensemble du portefeuille souverain.</p>
Source	<p>L'indicateur est basé à la fois sur les données relatives à l'exposition des fonds souverains qui sont recueillies à partir des systèmes internes d'Aviva et sur les sources externes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • University of Notre Dame (mesure de l'indice ND-GAIN); • Banque mondiale (PIB rajusté en fonction de la PPA); • PRIMAP-hist¹ (émissions de GES liées à la production).

1. L'ensemble de données historiques concernant les émissions PRIMAP (PRIMAP-hist) réunit les données de la CCNUCC et de plusieurs ensembles de données publiées, afin de créer un ensemble complet des cibles d'émissions de gaz à effet de serre.



Communication de l'information financière liée au climat (suite)

Investissement dans des actifs durables	
Définition	Nos investissements dans des actifs durables sont divisés en quatre sous-catégories : les actifs verts, les actifs durables, les obligations à impact social, et les fonds liés à la transition et au climat. Pour de plus amples renseignements sur la définition des actifs durables, veuillez consulter le tableau ci-dessous.
Champ d'application	Les investissements dans les actifs durables couvrent les fonds d'actionnaires, les fonds de participation ou à but lucratif et les fonds de titulaires de polices. Les actifs des mandats externes gérés par Aviva Investors ne font pas partie de la définition.
Unité	Milliards en livres sterling (£).
Méthode de calcul et de déclaration	<p>Les investissements dans les actifs durables sont présentés à la fin de la période. Les actifs comptabilisés, répondant à la définition d'actifs durables, sont présentés dans les états consolidés de la situation financière établis selon les normes IFRS. Les principales catégories d'actifs comprennent les infrastructures et les actifs immobiliers (investissements directs et emprunts) ainsi que les obligations de sociétés cotées en bourses et les prêts. En outre, les actifs sous-jacents sous gestion (AUM) qui répondent à cette définition sont également inclus.</p> <p>Le montant de l'investissement se fonde sur la valeur comptabilisée à l'émission au cours de la période se terminant le 31 décembre 2022 (une comparaison est établie avec la période se terminant le 31 décembre 2021). Lorsque la valeur à l'émission n'est pas disponible, le cours du marché est utilisé. Dans la mesure où des valeurs marchandes sont utilisées, elles incluront toute variation de la valeur pendant la période et tiendront compte de l'incidence de cessions ou de réductions. Tous les actifs durables, à l'exception des obligations et des biens immobiliers, se fondent sur la valeur l'émission. Les obligations sont évaluées en fonction du cours du marché. Le montant pour la période de comparaison se fonde sur une base comparable à celle de l'année en cours. Cette base correspond aux indications du tableau de la définition des actifs durables présenté plus bas.</p>
Source	L'indicateur est basé sur des données sur les actifs collectées à partir des systèmes internes d'Aviva. En ce qui concerne les obligations, les données de la Climate Bonds Initiative (CBI) sont utilisées pour déterminer si les obligations sont des actifs verts, d'impact social ou durables (y compris les actifs liés à la durabilité). En ce qui concerne les actifs réels (investissements directs et créances), les méthodologies respectives de la CBI pour la sélection des obligations vertes et des obligations sociales ou de durabilité seront utilisées pour déterminer si les actifs sont des actifs verts, sociaux ou de durabilité.



Communication de l'information financière liée au climat (suite)

Définition des actifs durables – répartition par classe d'actifs

Classe d'actifs	Actifs verts	Actifs durables	Obligations d'impact social	Fonds de transition et liés au climat
Infrastructures (investissements directs et créances)	Les catégories énergie, transport, eau (y compris les solutions liées aux ressources naturelles), déchets et utilisation des sols identifiés comme admissibles selon la méthode de la base de données des obligations vertes de la CBI (2022). Sont comprises l'énergie verte comme l'énergie solaire, l'énergie éolienne terrestre ou de mer.	Le transport ferroviaire de passagers non électrifié et les transports publics urbains à moteur à combustion interne.		
Immobilier (investissements directs et créances)	Catégories définies comme admissibles selon la méthode de la base de données des obligations vertes de la CBI (2022). Cette catégorie comprend les biens immobiliers dont la cote de rendement énergétique est égale ou supérieure à A et dont le BREEAM est égal ou supérieur à excellent.			
Obligations et prêts	Indication dans la base de données des obligations vertes de la CBI et information faisant l'objet d'un examen externe ³ .	La durabilité est marquée dans la base de données des obligations à impact social et durables de la CBI (ce qui comprend les obligations durables et celles liées à la durabilité) et elle fait l'objet d'un examen externe ³ . Les prêts liés à la durabilité qui répondent aux principes de prêt lié à la durabilité (SLLP) de la Loan Market Association (LMA) et qui font l'objet d'un examen externe ³ .	L'impact social est indiqué dans la base de données des obligations à impact social de la CBI et des obligations durables et fait l'objet d'un examen externe ³ .	
Fonds				Fonds de transition climatique ¹ . Fonds de transition sociale. Fonds de transition de ressources naturelles. Fonds de capital de risque pour le climat et la décarbonation ² .

1. Les fonds de transition climatique comprennent uniquement le Climate Transition European Equity Fund (CTEF), le Climate Transition Global Equity Fund (CTGE), le Climate Transition Global Credit Fund (CTGC) et le Climate Transition Real Assets Fund (CTRA).

2. Il s'agit du Clean Growth Fund (CGF), du EIP Deep Decarbonization Frontier Fund LLP et de l'Environmental Technologies Fund (ETF). Ces fonds ne sont pas gérés par Aviva Investors et nous ne comptabilisons donc que nos investissements directs.

3. Un examen externe consiste en un examen réalisé par un tiers indépendant et comprend la vérification par un tiers, les opinions d'une deuxième partie (SPO), la vérification dans le cadre de la certification des obligations climatiques, et la notation des obligations par une agence de notation. Cet examen permet de vérifier la validité des titres des actifs verts, d'impact social ou de durabilité des émissions par rapport à un cadre reconnu internationalement (comme les principes applicables aux obligations vertes).



Communication de l'information financière liée au climat (suite)

Sinistres liés aux conditions météorologiques

Définition	<p>L'exposition au risque d'Aviva est mesurée par le biais de l'indicateur de sinistres liés aux conditions météorologiques. On calcule l'incidence des conditions météorologiques sur notre ratio d'exploitation combiné (REC) ainsi que l'incidence réelle des pertes dues aux conditions météorologiques par rapport aux pertes attendues.</p> <p>Le REC est une mesure financière de la rentabilité des souscriptions en assurance de dommages, calculée comme le total des coûts de souscription (y compris les sinistres) dans nos entités d'assurance de dommages, exprimé en pourcentage des primes nettes acquises. Un REC inférieur à 100 % indique une souscription rentable.</p> <p>Les événements météorologiques dans les divisions suivantes sont considérés comme des événements catastrophiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Royaume-Uni : inondations, vent et ondes de tempête, tremblements de terre et gel; • Irlande : inondation, vent et ondes de tempête, inondation et gel; • Canada : inondation, tempête de vent, grêle et feu de forêt.
Champ d'application	<p>Cette mesure ne s'applique qu'aux activités d'assurance de dommages au Royaume-Uni, en Irlande et au Canada.</p> <p>Les sinistres liés aux intempéries au Royaume-Uni et en Irlande comprennent à la fois les sinistres d'attrition et les sinistres liés aux catastrophes naturelles, tandis que les sinistres liés aux intempéries au Canada ne prennent en compte que les sinistres liés aux catastrophes naturelles.</p>
Unité	<p>Sinistres réels liés aux conditions météorologiques par rapport aux sinistres attendus : pourcentage (%)</p> <p>Incidence des conditions météorologiques sur le ratio d'exploitation combiné (REC) d'Aviva : pourcentage (%)</p>
Méthode de calcul et de déclaration	<p>Les prévisions de sinistres liés aux conditions météorologiques sont basées sur des moyennes à long terme. Les moyennes à long terme tiennent compte du volume d'affaires souscrites et de la structure de réassurance en place au cours de l'année de survenance des sinistres.</p> <p>Les sinistres réels liés aux intempéries se fondent sur les sinistres payés, déclarés et survenus mais non déclarés au cours de l'année de survenance. Les sinistres liés aux conditions météorologiques, tant réels que prévus, sont présentés nets des programmes de réassurance en vigueur.</p>
Source	<p>L'indicateur est basé sur les données réelles et prévisionnelles des demandes de règlements et de la réassurance obtenues à partir du système de consolidation financière.</p>



Communication de l'information financière liée au climat (suite)

Objectif de température	
Définition	L'indicateur de l'objectif de température de nos placements évalue l'objectif de température d'Aviva par rapport à l'objectif de l'Accord de Paris prévoyant de limiter le réchauffement climatique à bien moins de 2 °C, de préférence à 1,5 °C, au-dessus des niveaux préindustriels. L'augmentation implicite de la température, le potentiel de réchauffement du portefeuille et l'analyse interne sont utilisés pour calculer une note globale pour l'objectif de température.
Champ d'application	L'objectif de température est calculé pour les classes d'actifs suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • augmentation implicite de la température : entreprises (crédit et actions); • potentiel de réchauffement du portefeuille : immobilier direct uniquement; • analyse interne : fonds souverains et infrastructures vertes (uniquement les dettes liées à l'infrastructure, ou les investissements directs, classés dans la sous-catégorie des actifs verts selon l'indicateur des actifs durables).
Unité	Degrés Celsius (°C).
Méthode de calcul et de déclaration	L'indicateur est calculé d'après les données suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation implicite de la température : cette mesure est utilisée pour nos actions, nos obligations de sociétés et nos prêts. L'augmentation implicite de la température prend en compte les émissions actuelles des entités détenues et les objectifs de réduction des émissions déclarées, en projetant une série chronologique d'émissions absolues pour chaque entité jusqu'en 2070 pour les émissions de portée 1, 2 et 3. La mesure de l'augmentation implicite de la température a été utilisée au lieu du potentiel de réchauffement du portefeuille précédemment déclaré, car elle s'harmonise plus étroitement avec les recommandations des travaux de consultation du GIFCC définies par l'équipe de la norme Measuring Portfolio Alignment. Cette mesure se fonde sur la méthode publiée par MSCI en septembre 2022. • Potentiel de réchauffement du portefeuille : cette mesure n'est utilisée que pour notre portefeuille immobilier. MSCI calcule le potentiel de réchauffement d'un bien immobilier en évaluant l'intensité carbone du bien par rapport à une courbe de réchauffement valable pour le type de bien et le pays dans lequel il est situé. L'augmentation implicite de la température sera utilisée à la place du potentiel de réchauffement pour l'immobilier une fois que la méthode sera publiée, ce qui devrait être fait en 2023. • Analyse interne : la note de l'objectif de température pour l'exposition de nos fonds souverains est basée sur une analyse des actions des différents gouvernements et de leur comparaison avec les objectifs de l'Accord de Paris, en tenant compte d'analyses indépendantes menées par des organisations telles que Climate Action Tracker. Une note pour l'objectif de température s'applique à l'infrastructure verte à la suite d'une analyse interne. • Les données susmentionnées sont ensuite réunies sur la base d'une pondération proportionnelle dans le portefeuille global pour déterminer la note globale de l'objectif de température en degrés Celsius.
Source	L'indicateur est basé sur des données d'actifs collectées à partir des systèmes internes d'Aviva ainsi que sur les données d'augmentation implicite de la température et du potentiel de réchauffement du portefeuille fournies par MSCI ¹ . En outre, les données extraites du site Web de Climate Action Tracker sont utilisées pour calculer la note de l'objectif de température pour l'exposition de nos fonds souverains. Les données de référence du marché sont basées sur l'indice All Country World Index (ACWI) Investable Market Index (IMI) de MSCI.

1. © MSCI ESG Research LLC, 2022. Reproduit avec la permission de la société.



Communication de l'information financière liée au climat (suite)

Valeur à risque climatique (VAR climatique)	
Définition	Aviva a développé une mesure de VAR climatique qui permet d'évaluer les répercussions financières des occasions et risques futurs liés au climat. L'indicateur a été élaboré par une équipe interdisciplinaire composée de représentants de l'ensemble de l'entreprise. Un Groupe d'experts examine et remet en question les principales hypothèses formulées lors de la sélection, de l'élaboration et de la modélisation des incidences financières des différents scénarios.
Champ d'application	La VAR climatique est calculée pour les classes d'actifs suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • les actions; • les obligations de sociétés cotées en bourse et créances d'entreprises privées; • les fonds souverains; • l'immobilier (hypothèques immobilières directes et commerciales); • les hypothèques rechargeables et les infrastructures; • les passifs d'assurance (assurance de dommages et assurance vie) sont également visés par la mesure de la VAR climatique.
Unité	Seuls des résultats qualitatifs sont présentés à l'heure actuelle, étant donné les limites actuelles de l'étude, notamment en ce qui concerne la portée et la disponibilité des données, ainsi que l'incertitude liée à certaines des hypothèses sous-jacentes.
Méthode de calcul et de déclaration	Le sixième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) donne un aperçu de l'état des connaissances concernant la science du changement climatique. La VAR climatique évalue les répercussions potentielles sur les activités des occasions et de risques futurs liés au climat dans le cadre de quatre scénarios différents du GIEC. Ces scénarios ont été mis en correspondance avec des hausses de température probables d'ici 2100, comme le montre le tableau ci-dessous : <ul style="list-style-type: none"> • SSP1-1.9 – scénario d'une augmentation de température de 1,5 °C (atténuation ambitieuse); • SSP1-2.6 – scénario d'une augmentation de température de 2 °C (forte atténuation); • SSP2-4.5 – scénario d'une augmentation de la température de 3 °C (certaines mesures d'atténuation); et • SSP3-7.0 – scénario d'une augmentation de la température de 4 °C (aucune autre mesure d'atténuation). <p>En outre, les scénarios ci-dessus sont combinés pour déterminer l'incidence globale de tous les scénarios. Pour ce faire, on attribue des probabilités relatives à chaque scénario.</p> <p>Pour chaque scénario de température, une distribution des incidences en livres sterling est établie. Cette distribution englobe les instruments et produits du portefeuille en fin d'année relevant de portée et couvre le risque physique lié au climat, le risque de transition et les occasions de transition. Un éventail de centiles de ces distributions est finalement produit : le 5^e centile, l'estimation centrale et le 95^e centile.</p>
Source	L'indicateur est basé sur les données relatives aux actifs et aux passifs d'assurance qui sont collectées à partir des systèmes internes d'Aviva, ainsi que sur les incidences proportionnelles de la VAR climatique qui sont calculées et fournies par MSCI ¹ pour les obligations, les actions et les biens immobiliers. Les données du ClimateWise Transition Risk Framework du Cambridge Institute of Sustainable Leadership (CISL) sont utilisées pour modéliser l'exposition au risque de transition des infrastructures. Les données du Bennett Institute for Public Policy ² de l'Université de Cambridge sont utilisées pour modéliser l'exposition au risque de dommages matériels des fonds d'État. Nous nous appuyons également sur nos capacités existantes de modélisation des catastrophes pour modéliser l'exposition au risque de dommages matériels pour ce qui touche les passifs des assurances de dommages.

1. © MSCI ESG Research LLC, 2022. Reproduit avec la permission de la société.

2. https://www.bennettinstitute.cam.ac.uk/wp-content/uploads/2020/12/Rising_Climate_Falling_Ratings_Working_Paper.pdf (en anglais seulement).



Investissement responsable

Nombre de propositions visant à soutenir des résultats plus écologiques

Définition	<p>Nombre de propositions, de produits et de services développés dans l'un ou l'autre de nos secteurs d'activité qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> • favorisent une technologie, un développement ou un marché bénéfique pour l'environnement, ou atténuent les effets du changement climatique pour nos clients; • mettent l'accent sur la protection des ressources et un comportement respectueux de l'environnement, réduisent les risques environnementaux pour les clients par la gestion, le traitement et les conseils entourant les risques et les occasions en matière de climat et de réglementation.
Champ d'application	<p>Nombre de propositions visant à soutenir des résultats plus écologiques pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre. Il s'agit de produits et de services, quel que soit le secteur d'activité, qui présentent les caractéristiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • soutien à l'atténuation de l'action climatique, par exemple en réduisant l'empreinte carbone à l'échelle individuelle ou en favorisant la transition vers une économie à faible émission de carbone; • soutien à la réduction des incidences négatives sur l'environnement (par exemple, la perte de biodiversité) ou aux mesures bénéfiques de restauration de l'environnement; • soutien à l'adaptation aux effets de l'action climatique dans une perspective de réduction des risques; • promotion de la protection des ressources et d'un comportement respectueux de l'environnement; • soutien des activités et de retombées écologiques plus larges (par exemple, soutien des nouvelles technologies ou initiatives qui contribuent à résoudre les problèmes environnementaux ou qui étendent la couverture ou les choix sur le marché des activités écologiques); • réduction des risques environnementaux pour les clients par la gestion, le traitement et les conseils entourant les risques et les occasions en matière de climat et de réglementation.
Unité	Nombre.
Méthode de calcul et de déclaration	<p>Le nombre total de produits et de services qui présentent les caractéristiques précises décrites dans le champ d'application est inclus dans le calcul (tous secteurs d'activité confondus), sous réserve des critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un produit doit avoir des clients actifs ou être offert à de nouveaux clients; • un service doit être utilisé par des clients existants ou être offert aux nouveaux clients; • un produit ou un service n'est comptabilisé qu'une seule fois au sein d'une entreprise d'Aviva, même s'il est offert dans plusieurs secteurs d'activité. Par exemple, une mesure de notre approche durable des sinistres, si elle est proposée en tant que service dans plusieurs produits habitation ou automobile, n'est comptabilisée qu'une seule fois; • lorsque la portée et les résultats sont ou pourraient être mesurés et communiqués, la caractéristique du produit ou du service doit apporter, ou être en mesure d'apporter, une contribution notable à l'action climatique et à l'atténuation des risques environnementaux au sens large, à l'adaptation ou à la restauration.
Source	<p>Les renseignements sont fournis par les propriétaires de produits dans les secteurs d'Aviva et se fondent sur le nombre de propositions vertes applicables à leurs gammes de produits.</p> <p>Les renseignements sont recueillis par l'équipe du Développement durable du Groupe auprès de tous les propriétaires de produits. Les données saisies visent tous les produits et toutes les propositions de la gamme de produits au sein de chaque secteur visé qui sont conformes à la définition de propositions vertes indiquée.</p>



Investissement dans les collectivités

Montant investi dans les infrastructures et l'immobilier au Royaume-Uni

Définition	Montant cumulé investi dans les infrastructures et l'immobilier au Royaume-Uni. Cela correspond à notre objectif d'investir dix milliards de livres sterling dans les infrastructures et l'immobilier au Royaume-Uni d'ici 2023.
Champ d'application	<p>Ce calcul est basé sur le montant cumulé en livres sterling des transactions immobilières et d'infrastructures britanniques réalisées par Aviva Investors pour le compte de UK Life (UKL) et de clients externes par l'entremise des mandats discrétionnaires et non discrétionnaires pour la période allant du 1^{er} octobre 2020 à la fin de chaque période de référence.</p> <p>Les investissements immobiliers incluent principalement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'immobilier commercial britannique investi dans la gamme de fonds communs d'actions immobilières d'Aviva Investors Real Assets (AIRA) et les coentreprises avec des tiers externes; • les opérations au titre de dettes immobilières (prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux britanniques) réalisées pour le compte de UKL et de mandats distincts externes. <p>Les infrastructures britanniques incluent principalement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les placements en actions dans les installations de recharge des véhicules électriques, les énergies renouvelables et la fibre optique par l'intermédiaire de nos fonds d'infrastructures et d'actifs multiples; • les opérations sur les dettes d'infrastructure telles que le financement d'aéroports, de routes à péage, d'écoles et de matériel roulant (c'est-à-dire des investissements dans les chemins de fer) réalisées pour le compte de UKL et de mandats distincts externes; • les investissements en actions dans les ressources naturelles, comme la sylviculture, au moyen du fonds de transition climatique du Royaume-Uni. <p>Ce calcul ne tient pas compte des opérations réalisées en dehors du Royaume-Uni ni des opérations sur les dettes d'entreprises privées.</p>
Unité	Livres sterling.
Méthode de calcul et de déclaration	Calcul du nombre cumulé depuis le 1 ^{er} octobre 2020, ce qui représente la somme de la valeur de l'opération (investissement total engagé) de toutes les opérations individuelles dans le champ d'application.
Source	Les données relatives aux montants investis font l'objet d'un suivi permanent par le biais de systèmes de gestion des placements et de renseignements tirés d'accords précis.



Investissement dans les collectivités (suite)

Investissement dans les collectivités	
Définition	<p>Le montant brut versé par le groupe Aviva pour soutenir des organisations, des projets ou des causes communautaires, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> les activités de bénévolat, au-delà de nos activités principales et de nos obligations légales, qui contribuent à la durabilité économique, sociale et environnementale des collectivités; et toutes les dépenses caritatives, les coûts de gestion, la valeur des dons en nature et le coût du bénévolat s'harmonisent avec l'approche « Business Investment for Societal Impact » (les entreprises pour un impact social). Le référentiel « Business Investment for Societal Impact » est un cadre utilisé par les entreprises pour calculer leurs investissements dans leurs collectivités.
Champ d'application	<p>Ce calcul est basé sur la somme des montants bruts investis pour soutenir des organisations, des projets ou des causes communautaires consentis par les entreprises du groupe Aviva pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre. La portée comprend tous les dons de charité, les coûts de gestion, la valeur des dons en nature et le coût du bénévolat, conformément à la norme mondiale « Business Investment for Societal Impact » utilisée pour calculer et gérer l'impact social d'une entreprise (https://b4si.net/framework/community-investment – en anglais seulement).</p> <p>Friends Life En 2004, Friends Life a fait un don de vingt millions de livres sterling à la fondation Friends Provident, qui a été comptabilisé progressivement dans les indicateurs clés de rendement en matière de développement durable. Nous avons continué à adopter cette méthode. Par conséquent, nous déclarerons un montant de 1,1 million de livres sterling par an reflétant l'amortissement de ce don de 2015 à 2022.</p> <p>Fonds de séquestration du carbone En 2021, Aviva a créé un fonds de séquestration du carbone, détenu par le fonds Charities Trust (numéro d'enregistrement de l'organisme de bienfaisance : 327489). Les dons à ce fonds sont comptabilisés l'année où ils sont effectués, même si la répartition des sommes consenties aux projets de séquestration du carbone se fera au fil du temps.</p>
Unité	Livres sterling.
Méthode de calcul et de déclaration	<p>Le montant total de l'investissement dans les collectivités indiqué correspond à la valeur marchande de différents types de coûts détaillés ci-dessous pour chacun des marchés.</p> <p>Dons en espèces</p> <ul style="list-style-type: none"> Les dons en espèces sont des fonds que les secteurs du groupe Aviva ont versé à partir de budgets convenus afin de soutenir la mise en œuvre de programmes communautaires ou de verser des dons à des organismes caritatifs. Pour calculer les dons en espèces, les données à cet égard sont collectées et additionnées par marché et envoyées au Groupe. Les totaux sont ensuite additionnés pour obtenir un chiffre total pour les dons en espèces, qui fait partie du montant déclaré en matière d'investissement dans les collectivités. <p>Bénévolat</p> <ul style="list-style-type: none"> Les coûts de formation, des ressources de recrutement et des locaux sont évalués au prix coûtant des services partagés ou donnés par l'entreprise, et non selon la valeur marchande que le bénéficiaire aurait dû payer sur le marché libre. <p>Temps consenti par les pairs</p> <ul style="list-style-type: none"> Pour calculer la valeur pécuniaire du bénévolat du personnel, le taux horaire moyen des pairs du Groupe est multiplié par le nombre d'heures de bénévolat. <p>Coûts de gestion</p> <ul style="list-style-type: none"> Les coûts de gestion sont les coûts des activités menées par les pairs qui sont nécessaires pour mettre en œuvre les programmes et les communications connexes afin de sensibiliser le public. Les coûts sont basés sur les ressources nécessaires au fonctionnement des programmes, le salaire annuel moyen et les frais de personnel, y compris les pensions et l'assurance nationale de l'employeur. Seule la part des coûts (c'est-à-dire les salaires, les frais généraux, les dépenses) correspondant au temps consacré à la gestion du programme, si la gestion du programme ou de l'activité ne forme qu'une partie du travail d'une personne, est prise en compte.
Source	Les données sont obtenues par l'équipe du Développement durable à partir de différents modèles de collecte de données au sein du Groupe et des entreprises, du système mondial de gestion des dossiers des ressources humaines, des systèmes d'approvisionnement et des systèmes financiers.



Investissement dans les collectivités (suite)

Montant des dons ou des collectes de fonds effectués par les pairs

Définition	Montant des dons effectués par les employés d'Aviva (Royaume-Uni, Irlande et Canada) dans le cadre de collectes de fonds ou de dons prélevés à la source.
Champ d'application	Ce calcul est basé sur les dons résultant de la collecte de fonds, les prélèvements à la source et les dons jumelés d'Aviva pour la période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre.
Unité	Livres sterling.
Méthode de calcul et de déclaration	Les sommes données par les employés d'Aviva dans le cadre de collectes de fonds ou de dons prélevés à la source, selon ce qui est mesuré au moyen des dons prélevés à la source et des déclarations effectuées dans le cadre de notre processus de jumelage des dons d'Aviva.
Source	Les renseignements provenant du système mondial de gestion des dossiers des ressources humaines sont fournis aux prestataires de services externes, qui effectuent des paiements aux organismes de bienfaisance pour le compte d'Aviva. Les données sont collectées auprès de prestataires de services externes (Charities Trust pour le Royaume-Uni, Aviva Investors et l'Irlande, et Benevity pour le Canada) et sont examinées et regroupées par l'équipe du Développement durable du Groupe.

Pourcentage du bénéfice d'exploitation rajusté du Groupe investi dans les collectivités (moyenne par année 2020-2025)

Définition	Pourcentage du bénéfice d'exploitation rajusté du Groupe investi dans les collectivités (moyenne par année de 2020 à la fin de la période de référence). Ce pourcentage est calculé conformément à notre objectif d'investir dans nos collectivités 2 % du bénéfice d'exploitation rajusté du Groupe (moyenne par année de 2020 à 2025).
Champ d'application	Ce calcul est basé sur le bénéfice d'exploitation rajusté du Groupe et le montant investi dans les collectivités par les entreprises du groupe Aviva pour la période du 1 ^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2025.
Unité	Pourcentage.
Méthode de calcul et de déclaration	Le total investi dans les collectivités est divisé par le bénéfice d'exploitation rajusté du Groupe. Le pourcentage moyen est calculé en fonction du nombre d'années de déclaration entre 2020 et la fin de la période de déclaration actuelle.
Source	Les données sont obtenues par l'équipe du Développement durable à partir de différents modèles de collecte de données, au sein du Groupe et des entreprises du système mondial de gestion des dossiers des ressources humaines, des systèmes d'approvisionnement et des systèmes financiers.

Nombre d'heures que les employés consacrent au bénévolat

Définition	Nombre total d'heures que les employés d'Aviva consacrent au bénévolat (Royaume-Uni, Irlande et Canada) pendant la période allant du 1 ^{er} janvier au 31 décembre. Cela correspond à notre objectif de doubler le nombre d'heures de bénévolat par employé et de consacrer 300 000 heures au bénévolat d'ici 2025.
Champ d'application	Ce calcul est basé sur le nombre d'heures que les employés des entreprises d'Aviva (Royaume-Uni, Irlande, Canada) ont consacrées au bénévolat pendant la période allant du 1 ^{er} janvier au 31 décembre. Les sous-traitants sont exclus. Cela comprend à la fois le bénévolat réalisé pendant les heures normales de travail et celui effectué en dehors de celles-ci (lorsque l'activité de bénévolat est organisée par Aviva).
Unité	Nombre (heures).
Méthode de calcul et de déclaration	Le nombre d'heures réelles que les employés ont consacrées au bénévolat.
Source	Les données proviennent de divers modes de collecte de données au sein du Groupe et des entreprises, ainsi que de renseignements extraits du système mondial de gestion des dossiers des ressources humaines.



Investissement dans les collectivités (suite)

Pourcentage de la population adulte britannique épargnant ou prenant sa retraite avec l'aide d'Aviva

Définition	Pourcentage de la population adulte britannique ayant souscrit une police d'assurance vie ou un contrat d'épargne ou de placement auprès d'Aviva au Royaume-Uni. Ce pourcentage est calculé conformément à notre objectif d'au moins 13 % de la population disposant d'un contrat de placement ou d'épargne auprès d'Aviva au Royaume-Uni.
Champ d'application	Ce calcul est basé sur le nombre de polices d'assurance vie souscrites auprès de UK Life au 31 décembre. Les clients de UK Life ayant une adresse à l'extérieur du Royaume-Uni sont exclus de ce calcul.
Unité	Pourcentage.
Méthode de calcul et de déclaration	<p>Le nombre total de clients d'Aviva UK Life ayant souscrit des polices d'assurance vie et des contrats d'épargne ou de placement est divisé par le nombre total d'adultes au Royaume-Uni. Nos options d'épargne et de placements comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les comptes d'épargne Aviva; • le régime de pension individuel autogéré; • les portefeuilles d'épargne individuels Aviva; • les comptes de placements Aviva; • MyWorkplace. <p>Aucun client n'est compté en double. Donc, si un client possède un produit de gestion du patrimoine et un régime de rente, il n'est compté qu'une seule fois.</p>
Source	<p>Les données relatives au nombre de clients proviennent du système de gestion des clients et sont conformes aux indicateurs du Groupe.</p> <p>Les données relatives à la population adulte du Royaume-Uni proviennent des projections démographiques nationales de l'ONS (https://www.ons.gov.uk/peoplepopulationandcommunity/populationandmigration/populationprojections – en anglais seulement)</p>



Résilience

Estimation du nombre de personnes rendues plus résilientes

Définition	<p>Estimation du nombre de personnes qu'Aviva a contribué à rendre plus résilientes. Il s'agit de personnes que nous avons aidées à renforcer leur résilience climatique (par exemple, leur résilience à l'égard des inondations), leur résilience financière ainsi que leur santé, leur bien-être et leur inclusion.</p> <p>Nous définissons les bénéficiaires de la résilience comme « les personnes et les entreprises qui, grâce à Aviva, savent mieux anticiper les changements et les chocs, s'y préparer et s'en remettre ».</p> <ul style="list-style-type: none"> • La résilience climatique se définit comme suit : « Aider nos clients (y compris les petites et moyennes entreprises [PME] et les particuliers) et les collectivités à se protéger contre les effets des changements climatiques grâce à des partenariats, à des campagnes, à des produits et à des services ». • La résilience financière se définit comme suit : « Aider nos clients et nos collectivités à préparer leur avenir financier et à se protéger contre les chocs financiers grâce à des produits, à des services et à des campagnes ». • La résilience en matière de santé et de bien-être se définit comme suit : « Aider nos collectivités et nos clients à être en meilleure santé, plus diversifiés, plus inclusifs et mieux placés pour rebondir après une crise ». <p>Cette démarche s'inscrit dans notre objectif d'aider dix millions de personnes à devenir plus résilientes dans les entreprises d'Aviva (Royaume-Uni, Irlande et Canada) d'ici 2025 (dépendance climatique, résilience financière, santé et bien-être).</p>
Champ d'application	Estimation du nombre de personnes que nous avons aidées en matière de résilience climatique (par exemple, résilience aux inondations), de résilience financière ou de santé, de bien-être et d'inclusion.
Unité	Nombre.
Méthode de calcul et de déclaration	Le calcul correspond au nombre total de bénéficiaires directs et indirects d'initiatives communautaires et de projets financés par Aviva.
Source	Les renseignements proviennent de nos partenaires communautaires et sont le reflet des avantages offerts à l'ensemble des collectivités par le biais de nos partenariats.



Résilience (suite)

Nombre de propositions visant à soutenir l'inclusion financière	
Définition	<p>Produits et services de tous les secteurs d'activité qui présentent les caractéristiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Permettre l'accès ou soutenir l'accès continu aux services financiers pour les groupes à faibles revenus ou financièrement vulnérables. • Mettre l'accent sur l'accessibilité pour les groupes et les zones géographiques mal desservis qui doivent composer avec des obstacles non économiques nuisant à leur inclusion (genre, origine ethnique, religion, handicap, etc.). • Augmenter considérablement l'étendue de la couverture particulière offerte aux clients sur le marché, réduisant ainsi les risques financiers pour ces clients. • Accroître l'accessibilité des services financiers pour les clients au moyen d'activités et de mesures plus larges en soutenant, par exemple, les nouvelles technologies ou les initiatives qui contribuent à l'inclusion financière des clients.
Champ d'application	<p>Nombre de propositions soutenant des résultats plus écologiques pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre. Il s'agit de produits et de services, quel que soit le secteur d'activité, qui présentent les caractéristiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Permettre l'accès ou soutenir l'accès continu aux services financiers pour les groupes à faibles revenus ou financièrement vulnérables. • Mettre l'accent sur l'accessibilité pour les groupes et les zones géographiques mal desservis qui doivent composer avec des obstacles non économiques nuisant à leur inclusion (genre, origine ethnique, religion, handicap, etc.). • Augmenter l'étendue de la couverture disponible pour les clients dans ce marché, réduisant ainsi les risques financiers pour ces clients. • Accroître l'accessibilité des services financiers pour les clients au moyen d'activités et de mesures plus larges en soutenant, par exemple, les nouvelles technologies ou les initiatives qui contribuent à l'inclusion financière des clients. • Des initiatives qui aident les clients à composer avec les répercussions de la COVID-19, y compris les projets d'accès aux services financiers que nous offrons.
Unité	Nombre.
Méthode de calcul et de déclaration	<p>Le nombre total de produits et de services qui présentent les caractéristiques précises décrites dans le champ d'application est inclus dans le calcul (tous secteurs d'activité confondus), sous réserve des critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un produit doit avoir des clients actifs ou être offert à de nouveaux clients; • un service doit être activement utilisé par des clients ou être offert à de nouveaux clients; • un produit ou un service n'est comptabilisé qu'une seule fois au sein d'un marché Aviva, même s'il est disponible dans plusieurs secteurs d'activité; • la caractéristique du produit ou du service doit apporter, ou être en mesure de contribuer de façon importante à l'inclusion financière; • les résultats des produits ou services d'inclusion financière sont, ou pourraient être, mesurés et communiqués.
Source	Les données sont recueillies par l'équipe du Développement durable du Groupe à partir de divers modèles de collecte de données du Groupe et des entreprises.



Clients

Écart entre notre indice général de recommandation client et celui de la concurrence

Définition	Mesure de la fidélisation de la clientèle, qui quantifie la probabilité qu'un client recommande Aviva dans les sphères d'activité du Groupe (Royaume-Uni, Irlande et Canada).
Champ d'application	Le sondage est basé sur un échantillon représentatif de notre clientèle. Travail sur le terrain entrepris au cours des deuxième et troisième trimestres de 2022.
Unité	Nombre.
Méthode de calcul et de déclaration	L'indice général de recommandation client pour Aviva et un indice général de recommandation client combiné pour les concurrents. La différence entre l'indice général de recommandation client d'Aviva et celui des concurrents forme l'écart par rapport aux concurrents.
Source	Les données proviennent d'une étude sur l'indice de recommandation client commandée à un fournisseur externe.

Indice général de recommandation client

Définition	Mesure de la fidélisation de la clientèle, qui quantifie la probabilité qu'un client recommande Aviva dans les sphères d'activité du Groupe (Royaume-Uni, Irlande et Canada).
Champ d'application	Le sondage est basé sur un échantillon représentatif de notre clientèle. Travail sur le terrain entrepris au cours des deuxième et troisième trimestres de 2022.
Unité	Nombre.
Méthode de calcul et de déclaration	L'indice de recommandation client (IRC) est la différence entre le pourcentage de clients qui sont des promoteurs (ceux qui recommanderaient Aviva à leurs amis et collègues) et ceux qui sont des détracteurs (ceux qui ne recommanderaient pas Aviva ou qui s'exprimeraient même contre Aviva). L'indice de recommandation client est mesuré sur une échelle de 0 à 10 : les détracteurs (0-6), les passifs (7-8) et les promoteurs (9-10). Il comprend un échantillon représentatif de la clientèle. Des pondérations sont appliquées pour garantir la représentativité de la note. Le sondage est mené par un fournisseur de recherche externe, qui calcule les résultats communiqués à l'extérieur. Le sondage est envoyé à un échantillon de clients qui sont en relation avec Aviva par le biais d'une police d'assurance en vigueur.
Source	Les données proviennent d'une étude sur l'indice de recommandation client commandée à un fournisseur externe.



Clients (suite)

Indice ponctuel de recommandation client

Définition	Mesure de la fidélité des clients en quantifiant la probabilité qu'un client recommande Aviva à la suite d'une transaction ou d'une interaction récente dans les entreprises du Groupe (Royaume-Uni, Irlande et Canada).
Champ d'application	Le sondage porte sur un échantillon représentatif de notre clientèle directe ayant effectué une transaction récente entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre. On communique avec les participants au sondage en fonction du type de transaction avec le client : <ul style="list-style-type: none"> Assurance de dommages : sondage par courrier électronique 24 heures après la fin de la transaction; Assurance vie : sondage téléphonique réalisé 2 à 3 jours après la fin de la transaction. Les clients d'entreprise ne sont pas inclus.
Unité	Nombre.
Méthode de calcul et de déclaration	Cette mesure est dérivée des réponses aux sondages menés auprès des clients après une interaction avec Aviva. L'indice de recommandation client (IRC) est la différence entre le pourcentage de clients qui sont des promoteurs (ceux qui recommanderaient Aviva à leurs amis et collègues) et ceux qui sont des détracteurs (ceux qui ne recommanderaient pas Aviva ou qui s'exprimeraient même contre Aviva). Mesuré sur une échelle de 0 à 10, l'indice de recommandation client est calculé en soustrayant les détracteurs (notes de 0 à 6) des promoteurs (notes de 9 à 10). Il comprend un échantillon représentatif de la clientèle (y compris les clients directs et intermédiaires). Le sondage est mené et analysé par un fournisseur de recherche externe, qui calcule les résultats communiqués à l'extérieur. L'échelle utilisée est la même que pour l'indice général de recommandation client, ci-dessus. Le sondage est envoyé à un échantillon de clients à la suite d'un certain nombre d'interactions. Des pondérations sont appliquées pour garantir la représentativité de la note.
Source	Les données proviennent d'une étude sur l'indice de recommandation client commandée à un fournisseur externe.

Nombre de clients

Définition	Nombre total de clients d'Aviva des entreprises du Groupe (Royaume-Uni, Irlande et Canada).
Champ d'application	Ce calcul est basé sur les données des clients d'Aviva au 31 décembre.
Unité	Nombre (nombre de clients).
Méthode de calcul et de déclaration	Nombre total de clients d'Aviva titulaires d'une police (principale et commune pour au moins un produit actif).
Source	Les données proviennent de la base de données clients et marketing.



Clients (suite)

Clients détenant plusieurs produits

Définition	Nombre de clients britanniques qui détiennent plus d'un produit du groupe Aviva (toutes marques confondues). Comprend Aviva Investors. Ne comprend pas Wealthify, Succession Wealth et d'autres activités au Royaume-Uni. Aviva Zero est également exclu cette année, mais des travaux sont en cours pour l'inclure à partir de 2023.
Champ d'application	Ce calcul est basé sur la clientèle d'Aviva UK Life, UK General Insurance et Aviva Investors au 31 décembre.
Unité	Nombre (nombre de clients).
Méthode de calcul et de déclaration	Nombre total de clients d'Aviva UK Life et UK General Insurance détenant plus d'un produit auprès du groupe Aviva. Les clients détenant plusieurs produits sont définis comme suit : <ul style="list-style-type: none"> • les clients ayant plus d'un compte pour le même type de produit; • les clients détenant différents types de produits d'Aviva, y compris une assurance vie sur plus d'une tête ou un contrat d'assurance couvrant plus d'un véhicule à moteur; • les clients ayant souscrit une extension pour maladies graves en complément à une garantie d'assurance. Les catégories suivantes ne sont pas prises en compte dans ce calcul : <ul style="list-style-type: none"> • les clients qui sont comptés parce que deux polices ont été souscrites le même jour pour le même produit.
Source	Les données proviennent de la base de données clients et marketing.

Nombre de plaintes de clients par tranche de 1 000 polices en vigueur (Royaume-Uni) vie/dommages/maladie

Définition	Nombre de plaintes de clients réglementées au Royaume-Uni par tranche de 1 000 polices en vigueur.
Champ d'application	Le calcul est basé sur les plaintes des clients britanniques réglementées qui répondent à la définition de plainte de la Financial Conduct Authority (FCA) pour chaque semestre, du 1 ^{er} janvier au 30 juin et du 1 ^{er} juillet au 31 décembre. Nombre combiné du premier et du second semestre de l'année en vue d'obtenir le nombre semestriel moyen déclaré à la FCA pour la période allant du 1 ^{er} janvier au 31 décembre.
Unité	Nombre.
Méthode de calcul et de déclaration	Le nombre total de plaintes de clients réglementées est divisé par le nombre de polices en vigueur et multiplié par 1 000 pour obtenir la mesure.
Source	Les données proviennent du système de gestion des plaintes d'Aviva et de données transmises par un certain nombre de fournisseurs externes. Le nombre de polices en vigueur est extrait des systèmes de gestion des polices. Dans le cas des produits d'assurance automobile et habitation, la mesure se fonde sur les assurances auto et habitation (respectivement) en vigueur, par opposition aux polices.



Clients (suite)

Pourcentage de plaintes résolues en huit semaines – vie/dommages/maladie au Royaume-Uni

Définition	Le pourcentage de plaintes réglementées au Royaume-Uni résolues dans un délai de huit semaines civiles.
Champ d'application	<p>Le calcul se fonde sur les plaintes des clients britanniques réglementées qui répondent à la définition de plainte de la FCA pour chaque semestre : 1^{er} janvier au 30 juin et 1^{er} juillet au 31 décembre. Nombre combiné du premier et du second semestre de l'année en vue d'obtenir le nombre pour l'ensemble de l'année (1^{er} janvier au 31 décembre).</p> <p>Une plainte est définie comme suit selon la définition de la FCA :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Toute expression orale ou écrite de mécontentement, justifiée ou non, émanant d'une personne ou en son nom, concernant la fourniture ou l'absence de fourniture d'un service financier, d'un service de gestion des demandes de règlement ou d'une décision en matière de recours, et qui : <ul style="list-style-type: none"> – indique que le plaignant a subi (ou risque de subir) une perte financière, une détresse matérielle ou un désagrément matériel; – concerne une activité de cette personne, ou de toute autre personne avec laquelle elle a un lien dans la commercialisation ou la fourniture de services ou de produits financiers ou de services de gestion des sinistres, qui relève de la compétence du service de médiation financière.
Unité	Pourcentage.
Méthode de calcul et de déclaration	Le nombre total de plaintes résolues dans un délai de huit semaines civiles à compter de la date de réception est divisé par le nombre total de plaintes reçues.
Source	Les données proviennent du système de gestion des plaintes d'Aviva et de données transmises par un certain nombre de fournisseurs externes.



Code d'éthique professionnelle, y compris les programmes de dénonciation

Pourcentage d'employés ayant lu, compris et accepté le Code d'éthique professionnelle

Définition	<p>Pourcentage des employés du Groupe qui ont lu, compris et accepté le Code d'éthique professionnelle d'Aviva.</p> <p>Le Code d'éthique professionnelle d'Aviva peut être consulté à l'adresse suivante : https://www.aviva.com/sustainability/reporting (en anglais seulement).</p>
Champ d'application	<p>Le résultat indiqué est basé sur le nombre réel d'employés du Groupe ayant signé le Code d'éthique professionnelle d'Aviva entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre. Tous les employés du Groupe sont tenus de respecter le code, à l'exception des personnes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les employés en congé parental; • les employés en congé de maladie de longue durée (4 semaines); • le personnel temporaire et les sous-traitants qui doivent travailler pour Aviva pendant moins de trois mois.
Unité	Pourcentage.
Méthode de calcul et de déclaration	Le nombre d'employés qui ont suivi le module d'apprentissage sur l'éthique professionnelle et qui ont lu et compris le Code d'éthique professionnelle est divisé par le nombre total d'employés.
Source	Les données proviennent de divers modèles de collecte de données du Groupe et de l'entreprise, basés sur des dossiers d'apprentissage dans les entreprises ou sur des processus locaux lorsque les entreprises n'utilisent pas le système mondial de gestion des dossiers des ressources humaines. Ces renseignements sont rassemblés et examinés par l'équipe du Développement durable du Groupe.

Nombre de rapports de dénonciation reçus

Définition	Le nombre total de dénonciations faites à notre équipe responsable des signalements dans nos entreprises (Royaume-Uni, Irlande, Canada) et en Inde.
Champ d'application	Ces données sont déclarées pour la période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre pour les activités d'Aviva (Royaume-Uni, Irlande, Canada) et en Inde.
Unité	Nombre.
Méthode de calcul et de déclaration	<p>Le nombre total de rapports envoyés à notre équipe responsable des signalements est subdivisé en plusieurs catégories :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le nombre de rapports de signalement par infraction présumée au code; • le nombre de rapports conformes à la définition du public interest disclosure act (loi sur la divulgation de l'intérêt public) (PIDA); • le nombre de rapports corroborés. <p>Les données sont ensuite ventilées selon les catégories décrites dans le Code d'éthique professionnelle d'Aviva, disponible à l'adresse suivante : https://www.aviva.co.uk/services/about-our-business/about-us/business-ethics-code (en anglais seulement).</p>
Source	Les données proviennent de l'outil de gestion des cas et de déclaration et du service de dénonciation d'Aviva.



Gouvernance en matière de durabilité

Impôt sur le revenu des sociétés payé

Définition	Impôt sur le revenu des sociétés payé par le Groupe pour la période de référence.
Champ d'application	Impôt sur le revenu des sociétés payé par le Groupe pour la période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre.
Unité	Livres sterling.
Méthode de calcul et de déclaration	Impôt sur le revenu des sociétés payé tel que calculé et publié dans le rapport et les états financiers annuels du groupe Aviva.
Source	Les données proviennent du système de consolidation financière.



Gouvernance en matière de durabilité (suite)

Pourcentage d'employés ayant terminé la formation sur les connaissances indispensables

Définition	<p>La formation sur les connaissances indispensables est une formation annuelle obligatoire qui permet à tous les employés de maintenir à jour leurs connaissances des principales pratiques de travail. Elle renferme 11 modules, dont une attestation du « Code d'éthique professionnelle » permettant aux pairs de confirmer qu'ils agiront conformément au code de conduite d'Aviva. Nous sommes tenus, chaque année, de déclarer à l'autorité de réglementation que la formation a été suivie. Les modules portent sur les sujets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de bons résultats pour les clients; • la marque et le Code d'éthique professionnelle; • la résilience opérationnelle; • la sécurité dans l'entreprise; • les crimes financiers; • la santé et sécurité au travail et le bien-être; • la gestion des données; • la gestion des risques; • les conduites abusives sur les marchés et les lois sur la concurrence; • la sécurité en ligne; • les changements climatiques. <p>Pourcentage d'employés d'Aviva dans l'ensemble de nos entreprises (Royaume-Uni, Irlande et Canada) qui ont suivi la formation obligatoire.</p>
Champ d'application	<p>Tous les employés sont enregistrés dans le système mondial de gestion des dossiers des ressources humaines. Ce calcul est basé sur le nombre des effectifs et concerne la période du 1^{er} janvier au 31 décembre. Hors du champ d'application du rapport :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les fournisseurs de services globaux et les prestataires de services externalisés (bien que les membres de ces équipes soient tenus de suivre la formation, celle-ci est déployée au moyen du système Skillcast, car ils ne font pas partie du système mondial de gestion des dossiers des ressources humaines); • certaines filiales (par exemple le Groupe Sesame Bankhall, Solus au Royaume-Uni et l'entreprise en Inde) et les employés de coentreprise; • les consultants.
Unité	Pourcentage.
Méthode de calcul et de déclaration	<p>Le pourcentage d'employés ayant suivi la formation sur les connaissances indispensables (à l'exclusion des fournisseurs de services globaux [GSP] et des fournisseurs externalisés) est calculé comme suit : (nombre d'employés ayant suivi la formation obligatoire d'Aviva, divisé par le nombre total d'employés) * 100.</p> <p>L'indicateur est calculé par activité et par fonction du Groupe. Les données sont regroupées sous la fonction « Personnes ».</p>
Source	Les données proviennent du système mondial de gestion des dossiers du Capital humain du Groupe.



Gouvernance en matière de durabilité (suite)

Risques dans les limites de la tolérance aux risques (tableau de bord du rapport risques/bénéfices)

Définition	<p>Le tableau de bord soutient le cadre de gestion des risques du Groupe et la mise en place du cadre des valeurs en action d'Aviva. Plus précisément, en assumant la responsabilité et l'appropriation du risque et du contrôle afin d'obtenir de meilleurs résultats.</p> <p>Les indicateurs du tableau de bord des risques évaluent objectivement l'efficacité de la gestion des risques et des contrôles par les employés de première ligne d'Aviva et par la direction générale, et en rendent compte. L'évaluation du tableau de bord des risques prend en compte les résultats et les comportements à risque, ainsi qu'un contrôle et une remise en question à la deuxième ligne.</p>
Champ d'application	Les indicateurs sont présentés pour la période allant du 1 ^{er} janvier au 31 décembre.
Unité	Pourcentage.
Méthode de calcul et de déclaration	<p>Résultats en matière de risques</p> <ul style="list-style-type: none"> Le Groupe a géré les risques dans les limites d'appétence et de tolérance convenues. La prestation sûre des programmes sur le changement a été une priorité pour tout le Groupe. Les projets clés ont largement respecté les étapes prévues jusqu'à bon port. Cependant, nous avons observé des cas où des retards se sont produits et où les avantages n'ont pas été obtenus. <p>Les comportements à risque</p> <ul style="list-style-type: none"> De bonnes pratiques en matière de risques ont été mises en évidence (par exemple, évaluation des risques et des contrôles réalisée en temps utile, questions importantes réglées sans qu'il soit nécessaire de rouvrir le dossier). La priorité est accordée à l'enregistrement et à la correction des événements à risque et des points à améliorer, principalement au Royaume-Uni. L'analyse des causes profondes est terminée et des mesures seront prises en 2023. <p>Vérifier et remettre en question</p> <ul style="list-style-type: none"> Point de vue de la deuxième ligne sur les comportements et la culture de gestion des risques, ainsi que sur les constatations importantes qui ne sont pas suffisamment prises en compte ailleurs dans le tableau de bord.
Source	Les données proviennent de divers modèles de collecte de données du Groupe et des entreprises.



Employés

Ratio de rémunération entre le PDG et les employés

Définition	Rapport entre la médiane, le 25 ^e , le 50 ^e et le 75 ^e centile de la rémunération totale perçue par le PDG du Groupe et la rémunération totale perçue par nos employés au Royaume-Uni.
Champ d'application	Ce calcul est basé sur les données salariales du Royaume-Uni pour la période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre. La rémunération totale reflète l'ensemble de la rémunération touchée par une personne pendant les années visées et comprend le salaire, les avantages sociaux, les primes, les pensions et la valeur perçue dans le cadre des programmes d'intéressement.
Unité	Ratio et rémunération totale du PDG et centiles représentatifs (25 ^e , 50 ^e et 75 ^e).
Méthode de calcul et de déclaration	Le montant total unique de la rémunération de chaque employé britannique concerné est calculé et un ordre de classement lui est conféré en fonction des centiles pertinents. Le ratio est ensuite calculé en divisant la rémunération du PDG pour l'année par la rémunération totale dans les centiles calculés.
Source	Les données proviennent du système mondial de gestion des dossiers des ressources humaines et du système de paie.

Employeur respectant la norme du salaire minimum vital réel au Royaume-Uni

Définition	Aviva est un employeur certifié UK Living Wage au Royaume-Uni depuis 2014. En tant qu'employeur certifié UK Living Wage, les salaires d'employés directs sont basés sur les taux convenus du salaire de subsistance actuel ou les dépassent. Nous avons également mis en place un plan pour étendre cette mesure au personnel sous-traitant régulier.
Champ d'application	Ce calcul est basé sur les données salariales du Royaume-Uni pour la période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre.
Unité	Communication : oui/non.
Méthode de calcul et de déclaration	Suivre le processus de certification défini par la fondation Living Wage : <ul style="list-style-type: none"> • verser un véritable salaire minimum vital réel à tous les employés directs; • établir un plan pour payer aux sous-traitants un salaire minimum vital; • remplir les formulaires de la fondation Living Wage.
Source	Les données proviennent de l'équipe du Capital humain, qui reçoit automatiquement les données du système de gestion des ressources humaines, notre base de données mondiale des employés et notre système de paie.



Employés (suite)

Employeur respectant la norme des horaires décents au Royaume-Uni

Définition	Aviva est un employeur qui respecte la norme des horaires décents au Royaume-Uni. Le programme « Living Hours » (horaires décents) fixe une nouvelle norme pour les employeurs qui souhaitent aller au-delà du salaire de subsistance dans leur engagement en faveur de normes de travail décentes. En tant qu'employeur reconnu, Aviva s'est engagée à fournir un préavis d'au moins quatre semaines pour chaque quart, avec une garantie de paiement si les quarts sont annulés au cours de cette période de préavis. Nous garantissons également un minimum de 16 heures de travail par semaine (sauf demande contraire du travailleur) et un contrat qui reflète fidèlement les heures travaillées.
Champ d'application	Ce calcul est basé sur les données salariales du Royaume-Uni pour la période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre.
Unité	Communication : oui/non.
Méthode de calcul et de déclaration	Suivre le processus de certification défini par la fondation Living Wage : <ul style="list-style-type: none"> des délais de préavis décents pour les quarts : au moins quatre semaines de préavis, avec une garantie de paiement si les quarts sont annulés au cours de cette période de préavis; le droit à un contrat qui reflète les heures exactes travaillées; un minimum garanti de 16 heures par semaine (sauf demande contraire du travailleur).
Source	Les données proviennent de l'équipe du Capital humain, qui reçoit automatiquement les données du système de gestion des ressources humaines, notre base de données mondiale des employés et notre système de paie.

Enquête annuelle sur la mobilisation des employés « La voix d'Aviva »

Définition	Indice mesurant le sentiment de nos employés et leur perception d'Aviva, en fonction du pourcentage de personnes ayant répondu favorablement aux affirmations ci-dessous. Les questions suivantes ont fait l'objet d'une vérification externe de la part de PwC : <ul style="list-style-type: none"> Mobilisation des employés (en réponse à l'énoncé « Je recommanderais Aviva comme un lieu de travail agréable »). Aviva est-elle une bonne entreprise citoyenne (p. ex., est digne de confiance, soutient les collectivités et adopte un comportement écologique)? Je fais confiance à l'équipe de direction. J'ai le sentiment de pouvoir être moi-même au travail sans craindre les préjugés ou la discrimination. Aviva accorde de l'importance à ma santé et à mon bien-être. Je comprends bien la stratégie d'Aviva. Je peux voir un lien direct entre mon travail et la stratégie d'Aviva.
Champ d'application	Ce calcul est basé sur les réponses des employés à un sondage interne réalisé au cours du troisième trimestre de l'année. Le sondage est rempli par les employés des entreprises du Groupe (Royaume-Uni, Irlande, Canada et Aviva Investors). Les filiales Sesame Bankhall Group, Succession Wealth, Solus et Aviva Group Services (AGS) ne sont pas incluses dans les données déclarées. Les stagiaires ne sont pas inclus dans cette enquête, car ils ne sont pas considérés comme des employés à temps plein dans le système de gestion des ressources humaines.
Unité	Pourcentage.
Méthode de calcul et de déclaration	Le nombre total de personnes ayant répondu favorablement (selon l'échelle de Likert) aux affirmations énoncées dans la définition est divisé par le nombre total de personnes interrogées.
Source	Les données proviennent de l'équipe du Capital humain, qui reçoit automatiquement des outils d'enquête, de veille stratégique et d'analyse.



Employés (suite)

Nombre d'employés à temps plein (ETP)

Définition	Nombre d'ETP dans toutes les entreprises du Groupe (y compris les filiales).
Champ d'application	Ce calcul est basé sur les ETP (équivalents à temps plein) au 31 décembre.
Unité	Nombre.
Méthode de calcul et de déclaration	Nombre d'ETP à la fin de l'année (31 décembre), comme il est indiqué dans le rapport et les états financiers annuels.
Source	Les données proviennent du système mondial de gestion des dossiers des ressources humaines. Dans le cas des ETP qui ne sont pas dans le système mondial de gestion des dossiers des ressources humaines, les données sont recueillies au moyen de divers modèles de collecte de données dans le cadre du processus d'établissement du rapport et des états financiers annuels.

Nombre moyen d'employés dans les entreprises du Groupe

Définition	Nombre moyen d'employés dans les entreprises du Groupe (Royaume-Uni, Irlande et Canada).
Champ d'application	Ce pourcentage est calculé sur la base des effectifs (y compris les sous-traitants assujettis à un contrat à durée déterminée) pour la période de référence allant du 1 ^{er} janvier au 31 décembre.
Unité	Nombre.
Méthode de calcul et de déclaration	Les effectifs moyens ont été calculés à partir d'une moyenne mensuelle qui tient compte du recrutement, des départs, des acquisitions, des mutations et des cessions d'entreprises pendant l'année.
Source	Les données proviennent du système mondial de gestion des dossiers des ressources humaines.



Diversité, équité et inclusion

Pourcentage de femmes occupant des postes de direction au Royaume-Uni, en Irlande et au Canada

Définition	Postes de haute direction occupés par des femmes : le nombre total de femmes aux échelons F et supérieurs. Les échelons F et plus correspondent à des fonctions de « supervision » ou de « direction » (niveau de gestion à l'échelon F et aux échelons supérieurs) dans les entreprises du Groupe (Royaume-Uni, Irlande et Canada). Ces données sont calculées conformément à notre objectif de 40 % de femmes occupant des postes de haute direction au Royaume-Uni, en Irlande et au Canada en 2023.
Champ d'application	Ce pourcentage est calculé en fonction des effectifs au 31 décembre. Toutes nos données sur le genre reposent sur l'auto-identification réalisée par les membres du personnel dans les systèmes de gestion des ressources humaines.
Unité	Pourcentage.
Méthode de calcul et de déclaration	Le nombre total de femmes ayant gravi les échelons jusqu'à l'échelon F et plus est divisé par le nombre total de personnes à cet échelon et aux échelons supérieurs.
Source	Les données proviennent du système mondial de gestion des dossiers des ressources humaines.

Pourcentage de données internes fournies sur la diversité

Définition	Pourcentage d'employés d'Aviva ayant fourni de l'information sur leur appartenance raciale ou ethnique dans leur profil d'employé au Royaume-Uni, en Irlande et au Canada.
Champ d'application	Ce pourcentage est calculé en fonction des effectifs au 31 décembre.
Unité	Pourcentage.
Méthode de calcul et de déclaration	Le nombre total d'employés d'Aviva ayant fourni leurs données sur leur appartenance raciale ou ethnique est divisé par le nombre total d'employés d'Aviva.
Source	Les données proviennent du système mondial de gestion des dossiers des ressources humaines.

Pourcentage de femmes au sein du comité de direction d'Aviva plc

Définition	Nombre de femmes au sein du comité de direction d'Aviva plc en pourcentage du nombre total de membres du comité de direction d'Aviva plc.
Champ d'application	Ce pourcentage est calculé selon le nombre d'employés permanents au 31 décembre. Toutes nos données sur le genre reposent sur l'auto-identification réalisée par les membres du personnel dans les systèmes de gestion des ressources humaines. L'agent principal de gestion des risques du Groupe par intérim, monsieur Stephen Gould, est associé dans une société de services professionnels et a été exclu du calcul. Stephen est de sexe masculin.
Unité	Pourcentage.
Méthode de calcul et de déclaration	Le nombre de femmes au sein du comité de direction d'Aviva plc est divisé par le nombre de personnes au sein du comité de direction d'Aviva plc.
Source	Les données proviennent du système mondial de gestion des dossiers des ressources humaines.



Diversité, équité et inclusion (suite)

Pourcentage d'employés représentatifs de la diversité occupant des postes de direction au Royaume-Uni

Définition	Postes de direction occupés par des employés représentant la diversité : le nombre d'employés représentant la diversité aux échelons F et supérieurs. Les échelons F et supérieurs correspondent aux fonctions de « supervision » ou de « direction » (niveau de gestion aux échelons F et supérieurs) au Royaume-Uni.
Champ d'application	Ce pourcentage est calculé en fonction des effectifs au 31 décembre. L'origine ethnique est un champ facultatif dans le système mondial de gestion des dossiers des ressources humaines. Pour être considéré comme représentant de la diversité, un membre du personnel doit avoir sélectionné une option pertinente (par exemple, en indiquant qu'il est Noir et d'origine africaine). La population relevant de la portée du calcul comprend tous les pairs, qu'ils aient ou non rempli le champ sur l'origine ethnique.
Unité	Pourcentage.
Méthode de calcul et de déclaration	Le nombre total d'employés représentant la diversité aux échelons F et plus est divisé par la population totale des pairs aux échelons F et supérieurs.
Source	Les données proviennent du système mondial de gestion des dossiers des ressources humaines.

Diversité du conseil d'administration d'Aviva plc – genre (pourcentage de femmes)

Définition	Postes au sein du conseil d'administration occupés par des femmes : pourcentage de femmes membres du conseil d'administration d'Aviva plc.
Champ d'application	Ce pourcentage est calculé sur la base des effectifs à la date de publication du rapport et des états financiers annuels.
Unité	Pourcentage.
Méthode de calcul et de déclaration	Le nombre de femmes membres du conseil d'administration d'Aviva plc est divisé par le nombre de membres au conseil d'administration d'Aviva plc.
Source	Les données sont fournies par l'équipe du secrétaire de direction de la société à partir de sondages menés par le conseil sur la diversité, l'équité et l'inclusion.

Diversité du conseil d'administration d'Aviva plc – diversité ethnique (%)

Définition	Postes au sein du conseil d'administration occupés par des collègues représentant la diversité : Pourcentage des membres du conseil d'administration d'Aviva plc qui s'identifient à une origine ethnique appartenant à la diversité.
Champ d'application	Ce pourcentage est calculé sur la base des effectifs à la date de publication du rapport et des états financiers annuels.
Unité	Pourcentage.
Méthode de calcul et de déclaration	Nombre de membres du conseil d'administration d'Aviva plc qui s'identifient comme des représentants de la diversité divisé par le nombre de membres au conseil d'administration d'Aviva plc.
Source	Les données sont fournies par l'équipe du secrétaire de direction de la société à partir de sondages menés par le conseil sur la diversité, l'équité et l'inclusion.



Diversité, équité et inclusion (suite)

Pourcentage de femmes employées à Aviva

Définition	Pourcentage de femmes au service d'Aviva dans les entreprises du Groupe (Royaume-Uni, Irlande, Canada).
Champ d'application	Ce calcul est basé sur les effectifs au 31 décembre. Toutes nos données sur le genre reposent sur l'auto-identification réalisée par les membres du personnel dans les systèmes de gestion des ressources humaines.
Unité	Pourcentage.
Méthode de calcul et de déclaration	Le nombre de femmes employées par Aviva est divisé par le nombre d'employés.
Source	Les données proviennent du système mondial de gestion des dossiers des ressources humaines.

Écart de rémunération moyen/médian entre les hommes et les femmes – rémunération (Royaume-Uni)

Définition	Nous préparons et communiquons nos renseignements sur l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes au Royaume-Uni conformément à l'approche définie par la loi sur l'égalité de 2010 (Gender Pay Gap Information), le règlement de 2017 et le guide sur la communication de l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes à l'intention des employeurs sur le site gov.uk. L'écart de rémunération entre les hommes et les femmes mesure la différence entre le salaire horaire moyen/médian des employés masculins et féminins (indépendamment de leur poste ou de leur ancienneté).
Champ d'application	Ces données sont basées sur les renseignements recueillis le 5 avril de chaque année. Toutes nos données sur le genre reposent sur l'auto-identification réalisée par les membres du personnel dans les systèmes de gestion des ressources humaines.
Unité	Pourcentage.
Méthode de calcul et de déclaration	Nous publions les données sur l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes au Royaume-Uni dans notre rapport annuel et dans un rapport distinct présenté dans notre site Web. Notre document sur la méthode de déclaration de l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes est également accessible sur notre site Web : https://www.aviva.com/about-us/uk-gender-pay-gap-report (en anglais seulement).
Source	Les données proviennent de l'équipe du Capital humain, qui reçoit automatiquement les données du système mondial de gestion des dossiers des ressources humaines et du système de paie.



Diversité, équité et inclusion (suite)

Écart de rémunération moyen/médian entre les hommes et les femmes – primes (Royaume-Uni)

Définition	<p>Nous préparons et communiquons nos renseignements sur l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes au Royaume-Uni conformément à l'approche définie par la loi sur l'égalité de 2010 (Gender Pay Gap Information), le règlement de 2017 et le guide sur la communication de l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes à l'intention des employeurs sur le site gov.uk.</p> <p>L'écart de primes entre les hommes et les femmes mesure la différence entre la moyenne et la médiane des primes versées aux hommes et aux femmes (indépendamment de leur poste ou de leur ancienneté).</p>
Champ d'application	<p>Il s'agit des primes perçues au cours des 12 mois précédant le 5 avril de chaque année.</p> <p>Toutes nos données sur le genre reposent sur l'auto-identification réalisée par les membres du personnel dans les systèmes de gestion des ressources humaines.</p>
Unité	Pourcentage.
Méthode de calcul et de déclaration	<p>Nous publions les données sur l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes au Royaume-Uni dans notre rapport annuel et dans un rapport distinct présenté dans notre site Web.</p> <p>Notre document sur la méthode de déclaration de l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes est également accessible sur notre site Web : https://www.aviva.com/about-us/uk-gender-pay-gap-report (en anglais seulement).</p>
Source	Les données proviennent de l'équipe du Capital humain, qui reçoit automatiquement les données du système mondial de gestion des dossiers des ressources humaines et du système de paie.



Mises en garde

Mises en garde concernant le climat

Mesures climatiques

Les mesures climatiques, les projections, les prévisions et autres déclarations prospectives utilisées dans le présent document doivent être traitées avec une prudence particulière, compte tenu de leur caractère incertain si on les compare, par exemple, aux données financières historiques, et à l'incertitude générale qui entoure l'évolution et l'impact des changements climatiques.

Les mesures climatiques comprennent ce qui suit :

- les estimations des émissions historiques et des changements climatiques historiques;
- les mesures climatiques prospectives, comme les ambitions, les objectifs, les scénarios climatiques, et les projections et prévisions climatiques.

Notre compréhension des changements climatiques et de leurs incidences continue d'évoluer. En conséquence, les mesures climatiques historiques et prospectives sont intrinsèquement incertaines et, par conséquent, moins utiles à la prise de décision que les mesures basées sur les états financiers historiques. Nous présentons ci-dessous une liste non exhaustive de certains des défis liés à l'utilisation plus détaillée des mesures climatiques.

1. Les méthodes d'estimation et de calcul des émissions de GES ou de l'intensité des émissions et d'autres paramètres climatiques varient considérablement.

Il n'y a pas suffisamment de normes et de comparabilité avec de nombreux cadres et plusieurs méthodes variées pour calculer les paramètres climatiques.

En particulier :

- Certaines méthodes utilisent des données historiques sur les émissions propres à l'entreprise, tandis que d'autres aboutissent à une estimation des émissions basées sur des données sectorielles ou géographiques ou moyennes. Parmi ceux qui intègrent des ambitions et des objectifs en matière d'émissions, il existe différents critères pour les types d'ambitions et d'objectifs qui peuvent ou ne peuvent pas être utilisés.
- Les méthodes varient dans leur utilisation des émissions de GES de portée 1, 2 et 3. Certaines n'utilisent que les données de la portée 1, d'autres les données de portée 1 et 2, et d'autres encore prennent en compte les émissions de GES de portée 1, 2 et 3.
- Certaines méthodes prennent en compte les émissions historiques cumulées de GES, tandis que d'autres intègrent des évaluations ponctuelles de l'intensité des émissions.

Il existe un risque que les mesures climatiques donnent lieu à des surestimations ou à des sous-estimations.

2. Les mesures climatiques sont complexes et supposent de nombreuses décisions et hypothèses.

Les mesures et les données climatiques reposent sur des hypothèses sous-jacentes concernant les politiques, les technologies et d'autres questions liées au changement climatique qui sont incertaines ou encore inconnues. Tout changement important dans ces variables peut rendre les hypothèses, et donc les mesures et les données climatiques basées sur ces hypothèses, incorrectes.

En particulier :

- Les scénarios de température comprennent généralement un ensemble d'hypothèses qui intègrent les politiques mondiales ou régionales existantes ou prévues, ou les projections sociodémographiques selon le principe du statu quo, et les projections de progrès technologique (y compris les émissions négatives et les technologies de séquestration), mais rien ne garantit qu'elles se produiront comme prévu.
- Certaines hypothèses tentent de compenser les lacunes des données existantes, telles que les tendances des émissions passées, ou les ambitions et les objectifs comparables et fiables des entreprises. Ces hypothèses peuvent se révéler incorrectes et ne pas représenter fidèlement les données réelles.

Les questions de conception propres aux émissions financées posent des problèmes, notamment en ce qui concerne l'attribution des émissions au large éventail d'actifs investis et d'activités financées. Les émissions financées découlant de la détention d'un pourcentage de participation dans une entreprise peuvent inclure un pourcentage des émissions de cette entreprise. Un portefeuille peut rapidement faire l'objet d'un double comptage si les émissions financées globales incluent les émissions en amont et en aval de chaque entreprise sous-jacente, selon la portée 3. Le calcul devient nettement plus complexe pour d'autres activités, comme les situations où une institution financière sert de contrepartie ou est l'un des multiples placeurs dans le cadre d'un financement.

Il existe un risque que le jugement exercé, ou les estimations ou hypothèses utilisées se révèlent incorrects par la suite.

3. Il manque de données précises, vérifiables, fiables, cohérentes et comparables sur le climat.

Les occasions et les risques liés au climat, leurs incidences potentielles et les mesures correspondantes dépendent de l'accès à des données précises, vérifiables, fiables, cohérentes et comparables sur le climat. Le secteur de l'assurance, comme d'autres secteurs, doit composer avec des enjeux de disponibilité et de qualité des données.

En particulier :

- Il arrive que les données relatives au climat ne soient pas disponibles auprès des contreparties ou des clients ou, si elles le sont, elles seront généralement de qualité variable et, par conséquent, peuvent ne pas être exactes, vérifiables, fiables, cohérentes ou comparables.
- Les entreprises peuvent s'appuyer sur des informations agrégées basées sur des données sectorielles de haut niveau élaborées par des tiers, qui peuvent être préparées de manière incohérente en utilisant des méthodologies, des interprétations ou des hypothèses différentes.
- Les données sont moins facilement disponibles pour certains types d'actifs investis. Il peut également exister des lacunes dans les données, en particulier pour les entreprises privées, qui sont comblées grâce à des données de substitution ou autres, comme les moyennes sectorielles, là encore développées de différentes manières.
- Il n'existe pas de fournisseur de données unique, mondial ou intersectoriel qui couvre de manière adéquate et cohérente l'étendue des données nécessaires à l'analyse des émissions et à l'évaluation des risques physiques ou



Mises en garde (suite)

transactionnels dans l'ensemble des opérations et des portefeuilles d'investissement.

- Alors que les régulateurs et les organismes de normalisation exigent des entreprises de tous les secteurs qu'elles publient davantage de données vérifiées sur le climat, il existe des écarts potentiels entre les données nécessaires et les données disponibles.
- La disponibilité des données relatives au climat, à la classification des industries, à l'utilisation de l'énergie et à l'efficacité énergétique, y compris les renseignements utilisés comme substituts de ces données (par exemple, la cote de rendement énergétique), dépend de diverses sources publiques, privées et de la société civile. Historiquement, les données climatiques étaient principalement environnementales et les données météorologiques étaient produites par des organismes gouvernementaux. Toutefois, le défi consiste à trouver les sources pertinentes, si elles existent, puis à vérifier, à épurer et à normaliser les données sous une forme ou un format accessible.

L'évolution des normes de déclaration, la compréhension scientifique du changement climatique et les lois internationales et régionales pourraient avoir une incidence importante sur les paramètres, les ambitions et les objectifs du présent rapport et pourraient faire en sorte que les rapports ultérieurs ne permettent pas au lecteur de comparer de façon juste les paramètres, les ambitions ou les objectifs. Certains renseignements sont susceptibles d'être modifiés, mis à jour, recalculés ou retraités dans les rapports futurs.

Les mesures, données, modèles et scénarios climatiques utilisés pour les créer sont entachés de nombreuses incertitudes, hypothèses, jugements, opinions, estimations, prévisions et données non historiques. Les technologies de

mesure, les méthodes analytiques et les services qui les soutiennent n'en sont qu'à leurs débuts.

Par conséquent, la qualité et l'interopérabilité de ces modèles, technologies et méthodes sont également à un stade relativement précoce. Les lacunes importantes en matière de données dans les secteurs, les sous-secteurs et les catégories d'actifs investis entravent la gestion des risques climatiques, mais également l'établissement de stratégies d'atténuation et d'adoption, ainsi que certains aspects des activités, du risque de crédit et de l'analyse des investissements qui dépendent de processus fondés sur des données.

En bref, les renseignements contenus dans le présent rapport sont soumis à des incertitudes et à des risques importants qui pourraient empêcher le Groupe de réaliser les plans, les attentes, les estimations, les ambitions, les objectifs ou les projections actuels. Certains des renseignements contenus dans le présent document ont été ou peuvent avoir été obtenus auprès de sources publiques ou autres, et Aviva ne les a pas vérifiés de manière indépendante. Aviva ne fait aucune déclaration et ne donne aucune garantie quant à l'exhaustivité, l'exactitude, l'adéquation à un usage particulier ou l'absence de contrefaçon de ces renseignements.

Autres déclarations prospectives

Ce document doit être lu conjointement avec les autres documents distribués par Aviva par le biais du Regulatory News Service (RNS). Le présent document contient (et il est possible que nous formulions) d'autres « déclarations prévisionnelles » verbales ou écrites concernant certains plans et objectifs actuels d'Aviva, ainsi que des attentes concernant sa situation financière, ses performances, ses résultats, ses initiatives stratégiques et ses objectifs futurs.

Les déclarations prospectives comprennent, sans s'y limiter, les projections, les estimations, les engagements, les plans, les approches, les ambitions et les objectifs (y compris, sans s'y limiter, les engagements, les ambitions, les buts et les objectifs en matière d'ESG). Les déclarations contenant les mots « croire », « avoir l'intention », « s'attendre à », « projets », « plans », « sera », « cherche », « vise », « peut », « pourrait », « perspectives », « objectif », « prédire », « probable », « cible », « but », « orientation », « tendances », « futur », « estimations », « potentiel » et « anticipe », ainsi que les mots ayant une signification similaire, sont des déclarations prospectives. Étant donné leur nature, toutes les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes. Par conséquent, il y a ou il y aura des facteurs importants susceptibles d'entraîner une différence importante entre les résultats réels et ceux indiqués dans ces énoncés.

Les facteurs susceptibles d'entraîner une différence importante entre les résultats réels et ceux décrits dans ces énoncés comprennent (mais sans s'y limiter) :

- les mesures réglementaires relatives au changement climatique et aux questions plus générales liées à la durabilité;
- Le développement de normes et d'interprétations, y compris l'évolution des exigences et des pratiques en matière de rapports ESG, ainsi que la capacité du Groupe, en collaboration avec les gouvernements et d'autres parties prenantes, à mesurer, gérer et atténuer efficacement les impacts du changement climatique et des questions plus générales liées au développement durable.

Une description détaillée des autres facteurs pertinents figure dans le dernier rapport annuel

d'Aviva, disponible sur son site Web à l'adresse : <http://aviva.com/reports>.

En raison de ces incertitudes et de ces risques, les lecteurs sont invités à ne pas accorder une confiance excessive à ces déclarations prévisionnelles. Les déclarations prospectives contenues dans le présent rapport ne sont valables qu'à la date à laquelle elles sont faites. Nous ne nous engageons pas à mettre à jour les déclarations prospectives, sauf si une loi applicable l'exige, et nous ne formulons aucune assertion, assurance ou garantie que les événements exprimés ou sous-entendus dans les déclarations prospectives se produiront effectivement.

Les renseignements contenus dans le présent document n'ont pas été vérifiés, à l'exception des données signalées par les symboles **AS** ou **AL**, qui indiquent respectivement une assurance raisonnable ou une assurance limitée. Ce rapport a été préparé pour, et uniquement pour, les membres de la société, en tant qu'entité, et aucune autre personne. La société, ses administrateurs, employés, représentants ou conseillers ne prennent et n'assument aucune responsabilité à l'égard de toute autre personne à qui ce document est montré ou transmis d'une façon ou d'une autre, et toute responsabilité ou obligation de ce type est expressément rejetée. Aviva plc est une société enregistrée en Angleterre sous le numéro 2468686.

Siège social :
St Helen's
1 Undershaft
Londres
EC3P 3DQ

